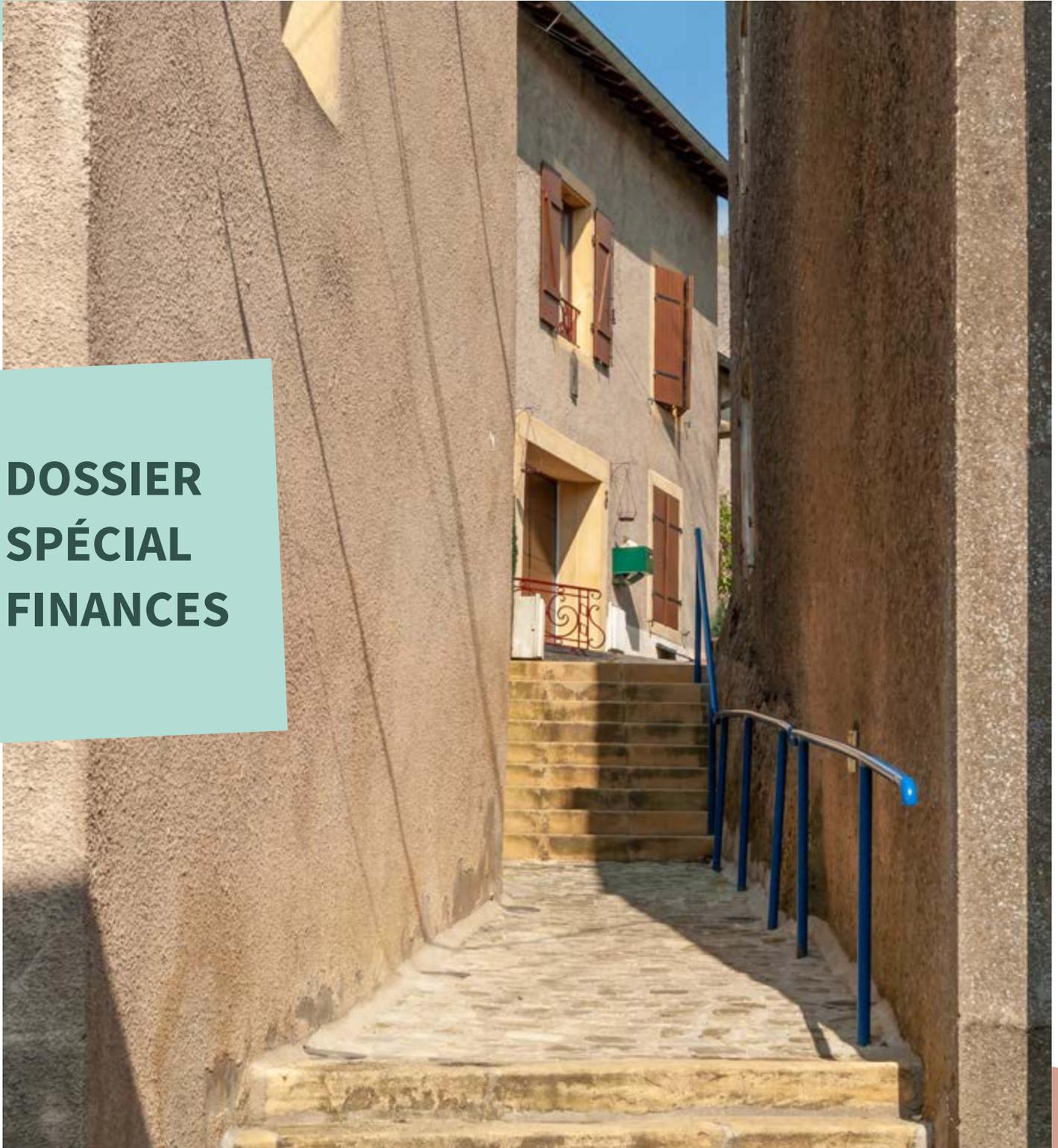


Magazine d'informations municipales
Marange - Silvange - Ternel
en liaison...



**DOSSIER
SPÉCIAL
FINANCES**



Ruelle du Vieux Village

Juin 2021

www.ville-marange-silvange.fr

SOMMAIRE

■ Éditorial	3
■ Travaux	4
■ Finances	11
■ Cadre de vie	26
■ Éducation et jeunesse	30
■ Culture	32
■ Commerces	33
■ Recensement militaire	34
■ Conciliation de justice	35
■ Mutuelle de commune	36
■ Informations communales	38
■ Expression de l'opposition	41
■ État civil	42

Magazine Municipal d'Informations - Responsable de publication : Régis Mensler
Rédaction, Coordination : Régis Mensler : en charge de la communication près de M. le Maire
Crédit photos : Service communication
Conception et réalisation : Déclic Communication - Saint-Avoid
Mairie : Rue de l'Abani - 57535 Marange-Silvange - Tél. : 03 87 34 61 70 - Fax : 03 87 34 61 75
Mail : accueil@mairie-marange-silvange.fr - Dépôt légal juin 2021

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,
Chers Marangeois et Chères Marangeoises,

« Avec le temps les cicatrices finissent toujours par bronzer au soleil, mais elles ne disparaissent jamais »
Szczepan YAMENSKI

La pandémie du COVID 19 et sa propagation nous ont contraints à un rythme de vie angoissant et attristant. La crainte de tomber malade et la succession de périodes de confinement ont profondément transformé notre quotidien et bouleversé notre rapport à l'autre.

Il est vrai que nous avons connu ici, comme ailleurs, des décès et nombre de personnes sévèrement atteintes.

Jour après jour, nous avons combattu la maladie, ensemble, pied à pied, dans notre hôpital, dans nos écoles, dans nos entreprises, nos associations.....

Quelle que soit la pertinence des décisions et des stratégies retenues en cascade à l'échelle du pays, les protocoles sanitaires et surtout la vaccination permettent désormais de faire reculer la maladie. Notre ville n'ayant pas la taille suffisante ni le positionnement géographique pour recevoir un centre de vaccination, **nous aurons accompagné malgré tout près de 1.000 personnes dans le dispositif de vaccination** (prise de rendez-vous, transport, ...).

En ce début juin, le taux de positivité des tests COVID19 à Marange-Silvange est bien inférieur à 1%.

Et tout arrive. L'espoir, enfin. Le soleil même est de retour avec la superbe couleur des temps d'avant : le temps des fêtes de familles, le temps des copains et des terrasses, le temps du travail et des collègues, le temps des apéritifs et des petits restos... **Le temps de réapprendre à vivre normalement, comme avant.**

Je tenais à vous dire que je suis sincèrement admiratif de la mobilisation exceptionnelle de toutes et de tous. Chacun à votre place, parfois dans des situations et des professions très exposées, nous avons su faire face solidairement. Une fois encore, je veux réaffirmer toute ma fierté d'être Maire de notre commune de Marange-Silvange.

Je vous demande pourtant de continuer à respecter le port du masque et les gestes barrières, et j'invite celles et ceux qui ne l'ont pas déjà fait à se faire vacciner pour le plus grand bien de toute notre collectivité.

Ce temps de pandémie n'a pas été, pour la nouvelle équipe municipale élue il y a un an déjà, synonyme d'une longue pause improductive. Bien au contraire. Nous avons mis en œuvre, conformément à notre programme électoral, de nombreux chantiers comme en attestent les pages de ce bulletin que je vous laisse découvrir.

Le temps de faire la Fête n'est pourtant pas encore arrivé. Nous nous priverons de fête de la musique et de feu d'artifice du 14 juillet comme de très nombreuses autres villes. Les problématiques de « jauge » et les dispositifs de contrôle sanitaire restent en effet trop contraignants.

Je vous donne donc rendez-vous au début du mois de septembre pour notre traditionnelle marche gourmande. Le soleil a déjà réservé sa place.

Dans cette attente, je vous souhaite un très bel été.

Au plaisir de notre prochaine rencontre.



Yves Muller



CHANTIER DE LA CANTINE



Les travaux ont débuté en octobre 2020 et les voilà déjà bien avancés. Le bâtiment est maintenant ce que l'on appelle hors d'eau puisque le gros œuvre est quasiment achevé.

Le bâtiment a désormais sa forme définitive mais beaucoup d'étapes sont encore nécessaires avant la mise en fonction de la cantine. Pour l'instant, le bâtiment est un peu au repos, l'intérieur est une véritable forêt d'étais pour soutenir l'ensemble de la structure le temps du séchage de l'ensemble du gros œuvre. On peut considérer que le bâtiment est hors d'eau et les prochains travaux se feront essentiellement à l'intérieur où beaucoup de corps de métiers vont se succéder, menuisiers, plombiers, chauffagistes et électriciens prépareront le travail pour la mise en fonction technique. Nous sommes actuellement sur le dossier du choix des mobiliers et le choix des finitions intérieures. À ce jour, les entreprises rencontrent cependant des problèmes d'approvisionnement de matériaux (crise sanitaire) qui risquent de retarder l'ouverture prévue jusque-là courant du second semestre 2022.

FRICHE DE L'ANCIEN LIDL



Le bâtiment de l'ancien magasin Lidl au carrefour de la Justice a été démolit. En effet, fin d'année dernière ont eu lieu les travaux de démolition des dernières cellules commerciales restantes.

La société Logiest a acheté le terrain. Un permis de construire est en cours d'instruction. Le projet prévoit la construction de 94 logements et 4 cellules commerciales au total. Ce sont ainsi 64 logements qui se décomposent comme suit : 45 logements T2, 29 logements T3 et 20 logements T4 dont 17 maisons individuelles. Les superficies varient de 48 m² à 81 m² et 165 places de stationnement sont prévues. Le début des travaux est programmé pour la fin de cette année.

La société Logiest a fait appel à deux cabinets d'architectes distincts pour ce projet qui se déroulera en deux phases.

C'est le cabinet d'architecture IMOTEP qui est en charge de la construction des 4 cellules commerciales et de 43 logements pour la première partie, et la société RABOLINI-SHLEGEL s'occupera de la seconde partie, avec les 34 logements restants et 17 maisons de ville.

Le coût global de l'opération s'élève à 12 126 267 € HT.

RUE DE LA JUSTICE - QUARTIER DES KENINS



Ce projet consiste à reprendre la totalité de la rue de la Justice à l'intersection entre la rue Jean Moulin et la rue Émile Zola. En effet, refaire la rue va permettre de créer une nouvelle chaussée avec des places de stationnement, un trottoir, puis un enfouissement des réseaux. Un nouvel éclairage public est également prévu. La commune a mandaté le bureau d'études Gilles Girard pour l'accompagner dans l'élaboration du dossier d'études. Les riverains seront consultés sur les projets. Et la municipalité profitera de ces travaux pour étendre son réseau de vidéoprotection.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA RÉPUBLIQUE ET RUE DE L'ABANI



À compter du mois de septembre prochain, le tapis de roulement des rues de la République et de l'Abani va être renouvelé. Ces deux rues sont des routes départementales donc gérées par les services du Département. Les riverains des deux rues ont été avertis afin qu'ils réalisent tous leurs travaux avant réfection des enrobés par le Département. Il sera impossible d'entreprendre des travaux sur la voirie de quelque nature que ce soit pendant 5 ans sauf en cas d'urgence.

Une réunion conjointe avec tous les intervenants a été organisée pour coordonner les travaux.



L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA PAIX



La place de la Paix située au cœur du quartier de Seilles Andenne a été aménagée avec une grande structure de jeux en bois pour les enfants. Un sol souple a été entreposé par les agents des services techniques afin de garantir la sécurité. A proximité l'implantation de bancs, de poubelles et de nombreuses plantations d'arbres vont venir agrémenter cet aménagement. Des arbres fruitiers et des plantations de vignes sont prévus dans les espaces alentours. Les travaux sont désormais achevés, et la commission sécurité a autorisé l'ouverture. Il est prévu de vidéoprotéger très rapidement ce lieu.

Le coût total de la structure et du mobilier urbain s'élève à 32 042 € réparti sur deux années, 2019 et 2020.

LE CLOS DU RUCHER

« Rue Simone Veil » voici la dénomination de la rue du lotissement du Clos du Rucher. La décision a été votée lors du conseil municipal en date du 4 février.

Un hommage en faveur de cette grande dame, véritable icône de la lutte pour les droits des femmes.

En raison de la pandémie et des intempéries, le chantier accuse du retard.

Une commission s'est tenue le 17 février en mairie en présence de Monsieur le Maire et des membres de la commission travaux urbanisme pour attribuer les premières parcelles aux demandeurs.

L'entreprise qui pose les réseaux secs a subi de nombreuses contraintes climatiques liées aux nombreuses pluies. La voirie provisoire devrait être achevée d'ici début avril. Un éclairage temporaire va être installé afin de sécuriser le site le temps de la construction des maisons. Il sera remplacé lorsque sera fait la voirie définitive d'ici deux ans environ.



21 parcelles à bâtir entre 6 et 7 ares chacune.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA BARGE



Les travaux rue de la Barge ont démarré en ce début d'année. La chaussée va être refaite en totalité. Ces travaux occasionneront de nouvelles contraintes pour les riverains.

Les travaux consistent à créer une nouvelle route ayant une chaussée de 5 mètres de large et bordée de chaque côté lorsque cela sera possible d'un trottoir et d'une noue d'infiltration des eaux de pluie. Le fossé va disparaître et sera remplacé par un tuyau drainant de 500mm de diamètre posé sur et dans une noue drainante pour récupérer les eaux de pluie de route.

Au total, ce sont 14 parcelles qui vont être viabilisées à bâtir le long de cette rue.

Tous les réseaux seront enterrés et un nouvel éclairage public sera installé. Le coût des travaux s'élève à 808 234 € HT.

Nous avons également pu bénéficier d'une subvention de la part du Département de la Moselle dans le cadre du dispositif AMITER (Aide mosellane à l'investissement des territoires) à hauteur de 20,44%.

VR52 - LA CHAUSSÉE S'INSTALLE

Depuis quelques semaines, une forte odeur de goudron a traversé notre ville. Ce sont les travaux en cours qui concernaient le marché d'équipements de la tranchée couverte. Le titulaire du marché correspondant est le groupement CEGELEC Mobility / Entreprise Jean Lefebvre. Cette phase de travaux a commencé début 2020 et est prévue jusqu'à la fin de l'année 2021. Les travaux consistent en la réalisation des chaussées et la pose d'enrobés entre le giratoire de Jailly, la sortie de la tranchée couverte et le carrefour des Drapeaux à Rombas, la pose des différents réseaux, la mise en place d'équipements liés à la sécurité de la tranchée couverte (éclairage, caméras, barrières, feux tricolores, etc.), l'aménagement des niches et issues de secours, la pose d'équipements de la route (signalisation, dispositifs de retenue).



Suite des installations, début 2022, une période appelée « marche à blanc » de l'ordre de 3 mois permettra de tester l'ensemble des infrastructures.

La ville reste à votre disposition ainsi que M. Hebenstreit ou Mme Creusel représentant de la DREAL (Direction Régionale Environnement Aménagement Logement) pour toutes autres informations.

Photos prises pendant la pose d'enrobés.

TRAVAUX DU CLUB HOUSE



Transformation des anciens vestiaires du stade de foot municipal Roger Berthel en Club house

Depuis quelques temps les services techniques de la ville, en fonction des aléas climatiques et de leur charge de travail habituelle sont en train de modifier en totalité l'ancien vestiaire afin de créer un espace convivial et fonctionnel pour mettre à disposition du club de foot un nouvel équipement de travail et de détente. Après la démolition intérieure des murs, des plafonds, du sol nos agents ont posé l'isolation des murs ainsi que les contre cloisons, les séparations intérieures, les plafonds suspendus de même que les menuiseries. Pour les parties sanitaires, notre agent en charge des bâtiments communaux a tout réalisé.

Une grande pièce de réunion, de travail a été créée ainsi qu'un bureau, des sanitaires, un coin cuisine, du rangement, etc... en fonction du plan approuvé par le club.

Nous avons fait appel à une entreprise pour la partie électrique y compris la VMC.

Il reste à mettre en peinture l'ensemble du bâtiment ainsi qu'effectuer la pose des sols. Un ravalement de façade sera également à faire.

Du beau travail accompli par nos agents.

JE NE DÉCLARE PAS MES TRAVAUX, CE QUE J'ENCOURS :

Le service urbanisme est très vigilant sur la réalisation de travaux sur la commune. Si des travaux sans autorisation sont réalisés, la commune est en droit de vous demander de vous mettre en conformité en régularisant vos travaux effectués par une déclaration, qui peut être acceptée ou refusée en fonction des règles de l'urbanisme. De même le jour où vous vendez votre bien, le notaire est en droit de refuser d'inclure dans l'acte de vente des modifications apportées sans autorisation, car l'acheteur prend un risque en acceptant un bien potentiellement invendable en l'état.

Le service urbanisme de la ville, (Mme Sylvie SCHARTZ au 03.87.34.61.72) est là pour vous accompagner dans vos projets aux heures d'ouverture de la mairie :

- lundi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h
- mardi et jeudi de 8h à 12h
- mercredi de 8h à 12h et de 13h à 19h30

AUTORISATIONS D'URBANISME ET TRAVAUX

Avant tous travaux sur le bâti de votre propriété ou ajout de quelque nature que ce soit renseignez-vous au service urbanisme de la mairie pour connaître vos obligations.

Il existe différents documents d'urbanisme et certains travaux sont dispensés de déclaration comme la création d'une allée de jardin ou d'une terrasse de plain pied.

La réglementation n'est pas la même sur toute la ville en fonction des zones définies par le plan local d'urbanisme qui gère le ban de la commune et des contraintes liées aux monuments historiques.

Il existe différents documents d'urbanisme en fonction des projets

Selon leur nature, un grand nombre de travaux exigent de déposer, avant de démarrer le chantier, une déclaration préalable de travaux, voire une demande de permis de construire. Pour cela il est nécessaire de remplir les formulaires adéquats et de fournir des pièces justificatives... et surtout de respecter les règles d'urbanisme afin d'écartier tout risque de refus. Il est obligatoire de déclarer le début des travaux, ainsi que la fin du chantier.

1

La déclaration préalable :

Une déclaration préalable est obligatoire pour tous travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre habitation, et ce même si votre maison n'est pas visible de la rue, créer, agrandir une ouverture, changer ses menuiseries, installer des fenêtres de toit (type velux), ajouter un balcon, modifier des volets battants par des volets roulants, repeindre une façade ou isoler une façade, tous ces changements exigent une déclaration de travaux.

A savoir, une déclaration préalable est également requise pour installer à l'extérieur une pompe à chaleur ou un élément de climatisation, une chaudière à condensation (évacuation vers l'extérieur) ou des panneaux solaires.

Vous devez remplir un document imprimé CERFA N° 13703*07 que l'on peut télécharger sur le site service public.fr ou le retirer en mairie. Délai d'instruction du dossier d'environ 1 mois.

2

Le permis de construire :

Il va de soi que toutes nouvelles constructions demandent le dépôt d'un permis de construire. Vous souhaitez installer un abri de jardin, une véranda, aménager un grenier, construire un garage ou créer une pièce supplémentaire ? Vous êtes dispensés de toute démarche administrative tant que la surface de plancher ne dépasse pas 5m², sous une hauteur de plafond d'au moins 1.80 m. Au-delà, une déclaration préalable est obligatoire. Ce sera même un permis de construire si la surface dépasse 20m², ou 40 m² en zone urbaine dotée d'un plan local d'urbanisme.

Vous devez remplir un document imprimé CERFA N° 1340607 que l'on peut télécharger sur le site service public.fr ou le retirer en mairie. Délai d'instruction du dossier d'environ 2 mois.

3

Le Certificat d'Urbanisme :

C'est une procédure d'information qui permet de connaître les dispositions d'urbanisme applicable à un terrain. Il existe deux types de certificats d'urbanisme.

Le premier est un certificat d'information qui permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain dans quelle zone est-il situé, est-il constructible ou pas. Délai d'instruction du dossier d'environ 1 mois.

Le second est un certificat d'urbanisme opérationnel qui reprend les informations du premier mais en fonction du projet que vous avez décrit d'une manière sommaire indique si le terrain peut être utilisé pour votre projet ainsi que l'état des équipements publics existants ou avenir.

Pour les deux cas, vous devez remplir un document imprimé CERFA N° 13410 05 que l'on peut télécharger sur le site service public.fr ou le retirer en mairie.

Certificat d'Urbanisme : Délai d'instruction du dossier d'environ 2 mois

DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Après quelques mois d'études, nous avons le retour de l'audit énergétique réalisé par Moselle Agence Technique sur la quasi-totalité de nos bâtiments publics. Nous sommes encore dans l'attente des éléments pour La Ruche et la salle Malraux.



Deux bâtiments sont en décalage il s'agit du COSEC sans surprise car énergivore par sa taille et son utilisation et la salle Hennequin là aussi pas de grande surprise car c'est un bâtiment vieillissant.

Ce qui est préconisé dans cette étude comme moyen d'amélioration et qui est commun sur la quasi totalité de nos bâtiments :

- 1 Mise en place de système de régulation pour le chauffage
- 2 Remplacement de chaudières
- 3 Mise en place d'éclairage LED; d'ailleurs un programme de remplacement sur plusieurs années va débuter dès cette année

Bien entendu aucun système de recherche en gain énergétique n'est exclu comme par exemple les panneaux solaires.

Il est important de trouver le bon compromis entre le coût des installations et le retour sur investissement. Il faut également prendre en compte toutes les subventions auxquelles nous pouvons prétendre pour réaliser ces travaux.

Concernant la salle Hennequin, une étude de requalification totale de la salle ainsi que de son environnement a été demandée au Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

La synthèse globale de notre audit énergétique mené par MATEC (Moselle Agence Technique) ne devrait plus tarder à nous être remis.

Globalement, nos bâtiments ne sont pas en situation de fortes dégradations énergétiques et nous avons même de bonnes surprises sur la qualité énergétique de nos écoles.

BILAN FINANCIER 2020

Voté par le Conseil Municipal de mars dernier, le résultat de l'année 2020 présente des finances saines grâce à une continuité de gestion rigoureuse avec un excédent de fonctionnement de 1 039 481 € et un excédent global de 166 393 €.

Réalisation du budget de fonctionnement	
Recette	Dépense
5 552 580.08 €	4 513 099.54 €

Dépenses réelles de fonctionnement
Commune de Marange-Silvange
 661.20 € / habitant *
Moyenne de la strate **
 1 029 € / habitant

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 0.75 % entre 2019 et 2020. Les dépenses réelles de fonctionnement ont quant à elles diminué de - 3.39 % entre 2019 et 2020 et représente 661.20 € par habitant alors que la moyenne nationale de la strate s'élève à 1 029 € par habitant.

Effet de la crise sanitaire

Sous l'effet de la crise sanitaire, les charges générales ont diminué globalement de - 20.34 %. Si les fournitures d'entretien ont présenté une hausse de 80.12 % en raison du respect des protocoles sanitaires imposés pour les nettoyages et désinfections des locaux et plus particulièrement des écoles, nous enregistrons toutefois du fait de la période de confinement une diminution des dépenses d'eau, d'électricité, de carburant de - 11.29 % et une diminution des dépenses de transports scolaires de - 29.81 %. Par ailleurs, les diminutions les plus significatives portent sur les dépenses des fêtes et cérémonies et sur les dépenses de communication atteignant respectivement - 79.92 % et - 70.87 %. Du côté des recettes, l'impact de la

crise a eu une incidence sur les locations des salles communales - 84.39 % et représente une perte de 16 600 € par rapport à 2019. L'impact global sur le budget de la commune est modéré puisque peu concerné par des recettes de billetteries ou d'activités payantes, subissant donc moins que des communes de taille plus importante privées des entrées des piscines, musées, théâtres, etc... Tenant compte des recettes et des dépenses non réalisées en 2020 par rapport à 2019 ainsi que des dépenses induites par la crise (désinfections locaux, protections, masques pour les habitants et pour les personnels, etc...), nous pouvons évaluer globalement une « économie » de 172 000 € sur l'exercice 2020.

Des charges de personnel maîtrisées

Des charges de personnel maîtrisées, en diminution de 2.60 % par rapport à 2019, ces charges représentent 51.94 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, soit inférieures à la moyenne nationale de la strate qui est de 55.20 %.

Dépenses personnel / dépenses réelles de fonctionnement
Commune de Marange-Silvange
 51.94 %
Moyenne de la strate **
 55.20 %

*Population 2020 recensement INSEE : 6 238 habitants

** strate des communes de 5 000 à 9 999 habitants

Finances

La dette poursuit sa régression

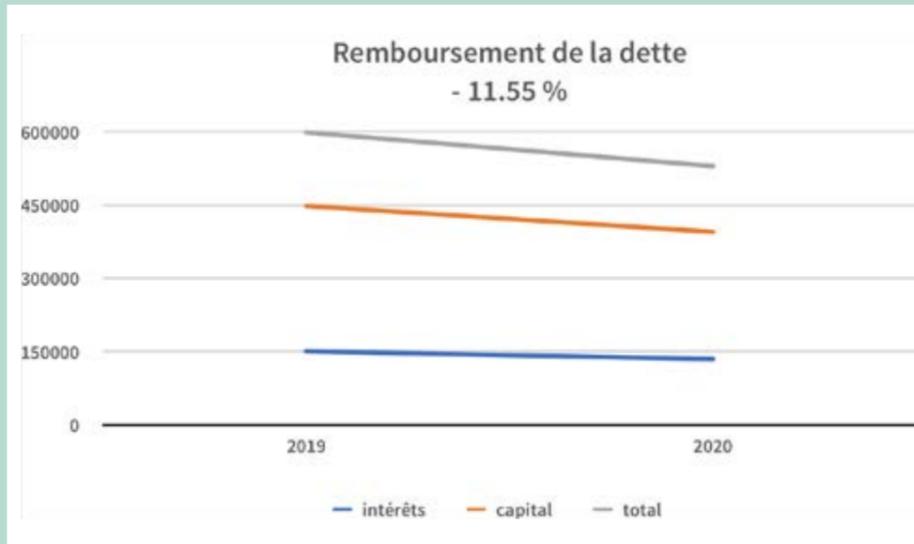
Le remboursement de la dette poursuit sa régression. En 2020, elle est de - 11.55 % par rapport à 2019.

L'encours de la dette représente 771.11 € par habitant, en dessous de la moyenne nationale de la strate qui est de 844 € par habitant.

Encours de la dette

Commune de Marange-Silvange
771.11 € / habitant *

Moyenne de la strate **
844 € / habitant



Produit des impositions directes
Commune de Marange-Silvange
320,23 € / habitant *

Moyenne de la strate **
488 € / habitant



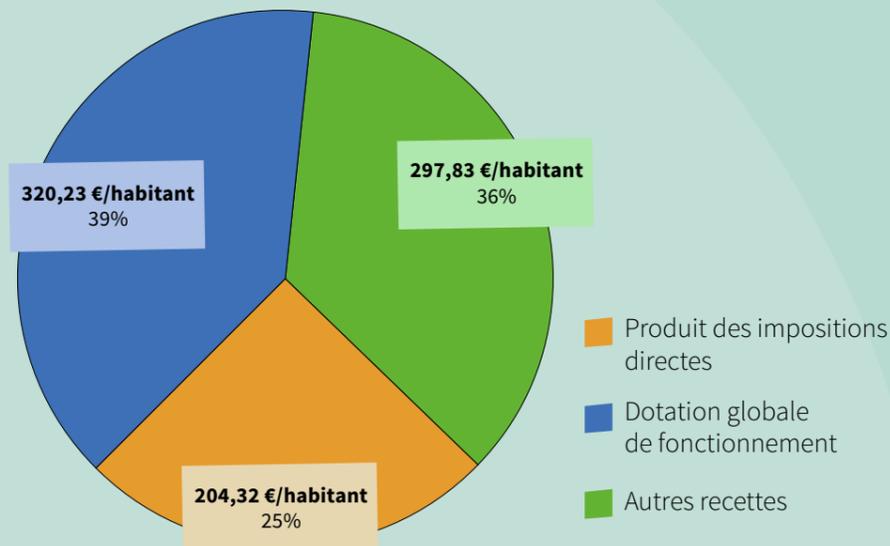
Une **non augmentation des taux des taxes locales** depuis ces 15 dernières années se confirmera encore en 2021.

Le produit des impositions directes, principale recette de fonctionnement pour la commune, s'élève à 320.23€ par habitant*, très en dessous de la moyenne de la strate 488 € par habitant.

Recettes réelles de fonctionnement : 812.38 €/habitant

Les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette en capital représente 89.18 % des recettes réelles de fonctionnement soit un ratio inférieur à la moyenne nationale de la strate qui est de 90.60 %.

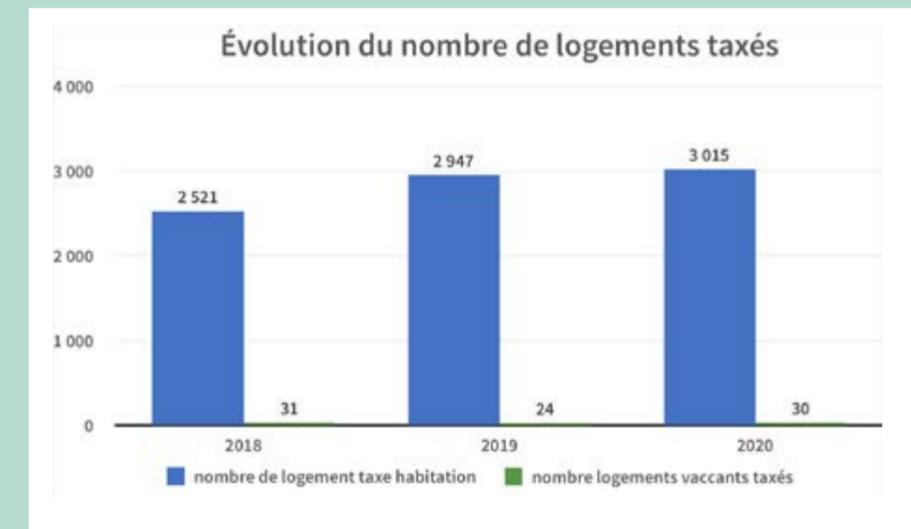
Bien que nos recettes réelles de fonctionnement progressent sensiblement de 0.75 % en 2020, elles restent néanmoins inférieures à la moyenne de la strate 1 171 € par habitant.



Le produit des taxes locales représente un total de 1 997 607 € en 2020, il progresse seulement de 28 820 € par rapport à 2019 alors que sa progression était de 60 336 € par rapport à 2018.

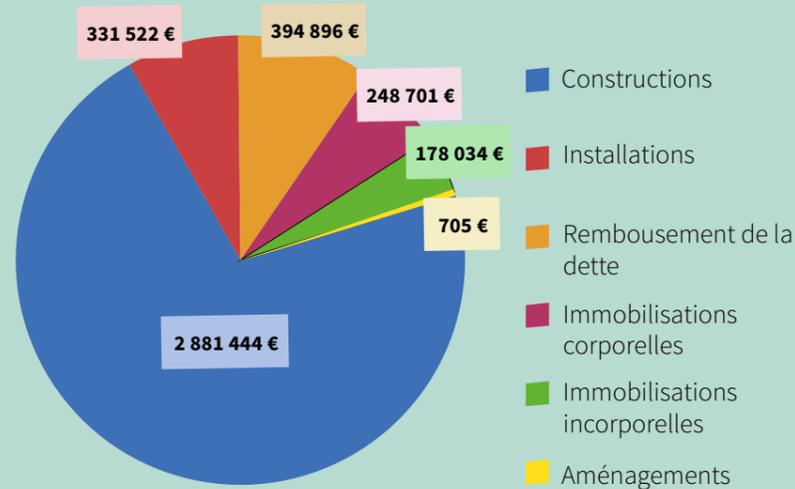
Le produit de la taxe d'habitation s'élève à 1 115 080 € en 2020, en augmentation de 0.90 % par rapport à 2019 alors qu'il augmentait de 3.66 % entre 2018 et 2019. Les produits des taxes foncières sur le bâti et le non bâti s'élèvent respectivement à 839 141 € et 28 488 € en 2020.

Le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants s'élève à 14 061 € en 2020. Cette taxe concerne les vacances supérieures à deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Le nombre de logements vacants taxés en 2020 est de 30, en légère augmentation (24 en 2019).



Investissements 2020

Le calendrier des réalisations des investissements a été quelque peu perturbé par le premier confinement. Les entreprises du bâtiment, elles même confinées, ont dû reporter leurs interventions. L'année aura toutefois été propice à l'avancement retardé de nombreux chantiers communaux.



BILAN FINANCIER DES PRINCIPAUX TRAVAUX

Pour le Coséc

Après des travaux de mise en sécurité, d'embellissement, de remplacement de la chaudière et des tribunes, de remplacement du sol de l'aire de jeux, de l'installation de caméras dans la salle principale et d'un poste TV pour la retransmission en direct des matchs dans le club house, pour un coût de 317 502 € en 2019, c'est un montant de 13 831 € qui a été consacré en 2020 à des aménagements de sécurité.

Pour le football

Un budget de 42 200 € a été consacré en 2020 aux travaux de réalisation du nouveau club house. Les travaux sont en cours et sont réalisés par les équipes des services techniques de la commune.

Pour les cimetières

Les dépenses pour les équipements de nos cimetières représentent 24 710 € en 2020 et 15 235 € en 2019. Ces dépenses concernent l'installation de colombariums et de caveaux supplémentaires dans les deux cimetières.

Pour des aménagements

Situé au cœur du quartier de Seilles Andenne, la place de la Paix a été aménagée d'une grande structure de jeux pour les enfants avec un sol souple pour garantir la sécurité et entourée de bancs, de poubelles, d'une plantation d'arbres pour apporter des zones d'ombres. Le coût de la structure et du mobilier urbain, 25 600 €, a été réparti sur 2019 et 2020. Les deux espaces verts accueilleront respectivement des arbres fruitiers et des plantations de vignes.

Pour l'Église

Après les différents travaux réalisés en 2018 et 2019, la remise en état de l'orgue a rendu nécessaire le remplacement du ventilateur que la commune a financé conjointement avec le Conseil de Fabrique pour un montant total de 2 882 €.

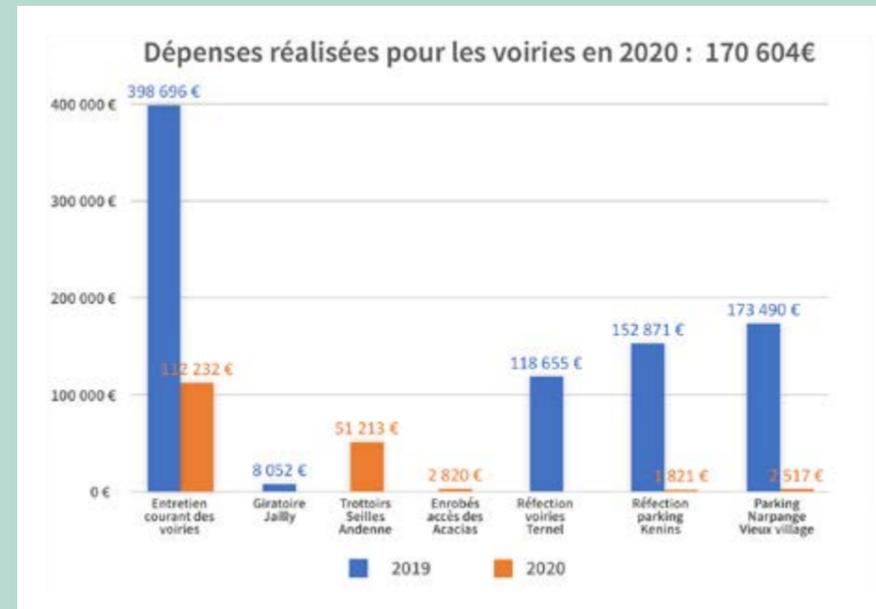
Pour les bâtiments communaux

Un audit énergétique complet de tous les bâtiments communaux a été confié au bureau d'étude Moselle Agence Technique MATEC pour un montant de 10 200 € et pour lequel nous avons obtenu une subvention de la Région Grand Est de 5 950 € en 2020 dans le cadre du dispositif Climaxion. L'audit a débuté en juin et les locaux concernés sont : locaux du stade Roger Berthel, salle Hennequin, salle Malraux, Coséc, Dojo, salle Nocentini, écoles La Rousse et écoles Félix Midy.

Pour la sécurité

Plusieurs caméras de vidéoprotection ont été installées en 2020 pour un montant de 21 322 €, à Jailly pour protéger les différents commerces, sur le calvaire de la rue de la Taye, sur le parking de Narpange dans le vieux village et pour compléter le dispositif de surveillance du quartier de Ternel.

Pour les voiries



Les voiries communales représentent 22 171,13 mètres linéaires à fin 2020.

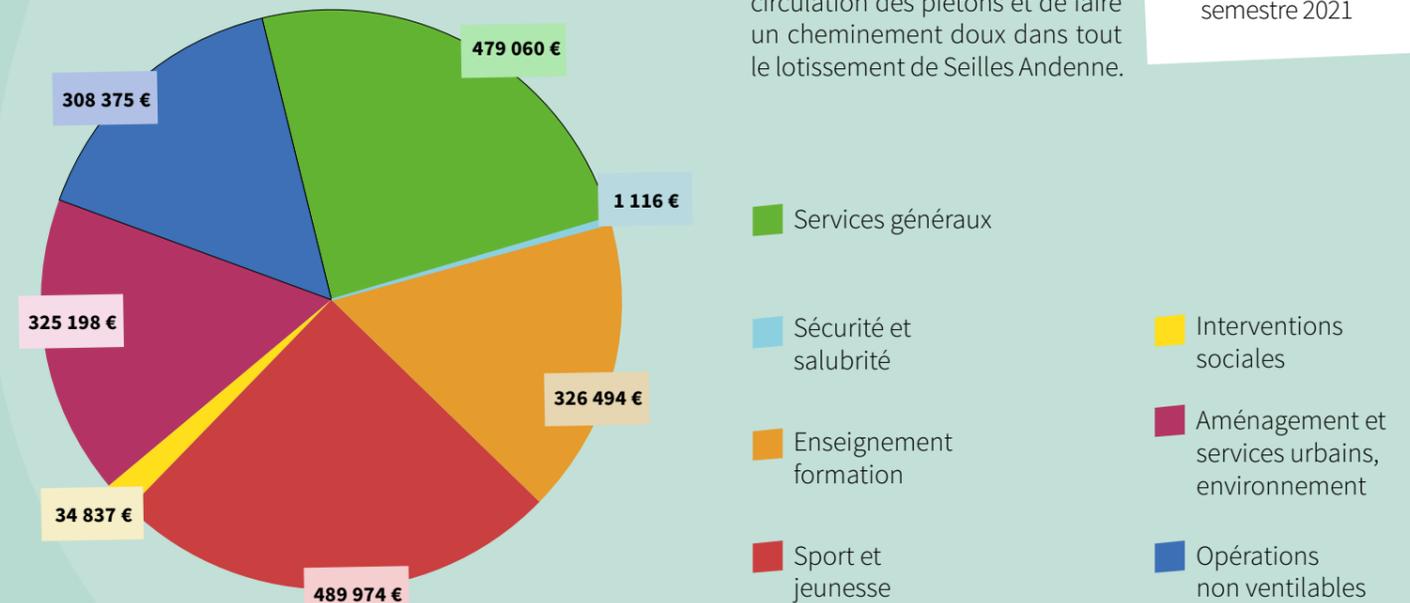
Lotissement « Le Clos du Rucher »

En raison de la situation sanitaire, les entreprises ont repris les travaux fin juin. Les réseaux d'assainissement ainsi que le bassin de stockage des eaux pluviales sous la voirie sont posés. Les réseaux secs électricité, gaz, téléphone sont terminés. Un mur de soutènement en béton préfabriqué est posé en limite de propriété. La route provisoire et les remblais sont faits. La commercialisation des parcelles communales est prévue au premier semestre 2021.

Lotissement « rue Mère Teresa »

En 2020, la commune a fait l'acquisition d'une bande terrain qui faisait obstacle à la finalisation du lotissement de Seilles Andenne. Un permis d'aménager a été instruit pour la création de 9 parcelles libres de construction (7 pour pavillons individuels et 2 pour 8 logements d'accèsion à la propriété). Les travaux de viabilisation ont été réalisés. Avec la finalisation des enrobés de la rue, un trottoir est créé dans la rue Mère Teresa afin de sécuriser la circulation des piétons et de faire un cheminement doux dans tout le lotissement de Seilles Andenne.

Les travaux de viabilisation sont en cours et la commercialisation des parcelles communales prévue au premier semestre 2021



BILAN FINANCIER DES GRANDS CHANTIERS

Financement de la requalification du quartier de Ternel dont rénovation de la salle socio culturelle

Avec la réhabilitation de la salle du socio de Ternel qui s'est terminée courant 2020 et les différents aménagements aux alentours, le quartier offre dorénavant une image plus valorisante et attractive. Comme annoncé, les travaux pour le quartier se poursuivront en 2022. Une étude pour le projet de travaux de requalification de la rue des fleurs est prévue en 2021.

Autorisation de programme

1 760 000 €

Budget 2020

431 908 €

Réalisations au 31/12/2020

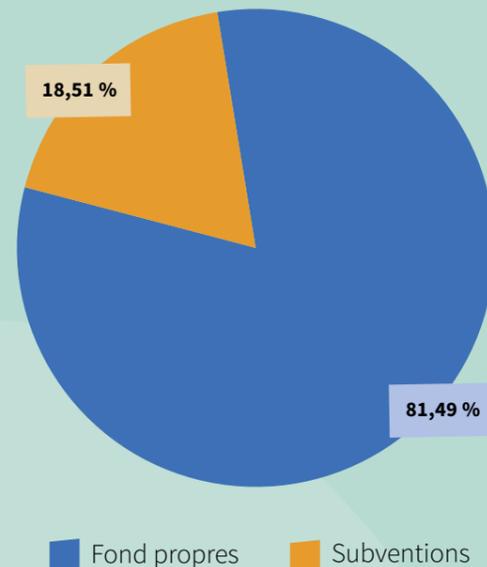
1 714 838 €

Prévision budget 2021

12 913 €

Subventions prévues au 31/12/2020

325 785 €.



Financement de la construction de la cantine scolaire

Si le démarrage du chantier été décalé courant de l'année 2020 en raison de la situation sanitaire, le premier coup de pelle prévu pour mai a eu lieu en octobre, les travaux sont maintenant visibles. Toutes les inscriptions budgétaires nécessaires ont été faites et les dernières subventions attendues nous ont été notifiées en fin d'année 2020. La programmation des travaux devrait nous permettre de respecter le calendrier annoncé. L'étude des besoins en mobilier et équipements est en cours. Afin de limiter les désagréments et sécuriser les abords des écoles situées sur le secteur, des aménagements de circulation ont provisoirement été mis en place.

Autorisation de programme

3 000 000 €

Budget 2020

2 910 030 €

Réalisations au 31/12/2020

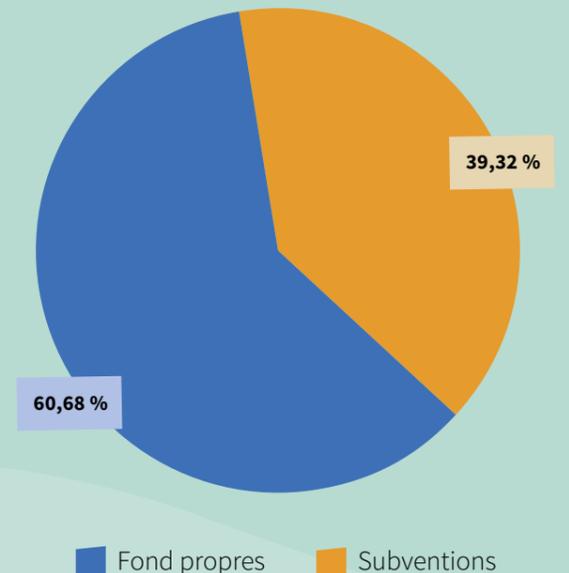
355 455 €

Prévision budget 2021

2 614 999 €

Subventions prévues au 31/12/2020

2 614 999 €



Financement de l'opération Seilles Andenne dont travaux rue de Barge

Une consultation des entreprises a été réalisée pour refaire en totalité la rue de la Barge (voie, réseaux humides et réseaux sec). La construction de la nouvelle voirie intégrera des trottoirs et des places de stationnement. Tous les réseaux seront enfouis en totalité sur toute la longueur de la rue y compris devant les maisons existantes côté route départementale. Une dizaine de parcelles à bâtir pourront ainsi être commercialisées.

Autorisation de programme

1 600 000 €

Budget 2020

1 445 458 €

Réalisations au 31/12/2020

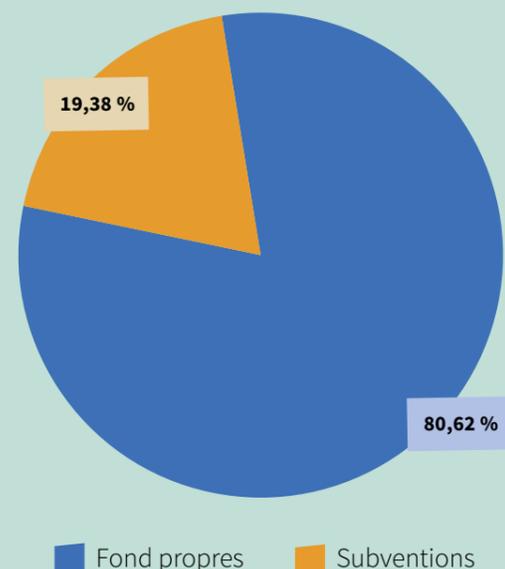
72 779€

Prévision budget 2021

1 434 229 €

Subventions prévues au 31/12/2020

310 080 €



BUDGET COMMUNAL 2021

Traduction des orientations budgétaires débattues en conseil municipal de février, le budget 2021 a été voté le 18 mars dernier pour un montant total de 10 771 222 €, en progression de 14.87 % par rapport au budget primitif 2020.

Le budget de fonctionnement reste stable tant au niveau des charges générales que des charges de personnel. Les prévisions des postes de dépenses relatives aux fêtes et cérémonies sont maintenues à leur niveau d'avant crise malgré l'absence de visibilité sur la faisabilité et la planification des activités communales. Les dotations devraient enregistrer une sensible progression du fait de l'augmentation de la population légale prise en compte par les services de l'Etat : 6375 habitants au 1^{er} janvier 2021 contre 6238 habitants au 1^{er} janvier 2020.

	Vote du BP 2021	Pour mémoire vote du BP 2020
Budget prévisionnel de fonctionnement	4 757 234 €	4 996 890 €
Budget prévisionnel d'investissement	6 013 988 €	4 380 131 €
Budget prévisionnel total	10 771 222 €	9 377 021 €

L'année 2021 sera une année intermédiaire pour d'une part la finalisation des projets d'investissement qui ont été décalés dans leur réalisation en raison de la situation sanitaire et pour d'autre part entamer les projets annoncés lors de la campagne électorale par **le lancement de plusieurs études.**

Ainsi, des dépenses sont inscrites au budget 2021 pour :

- Études pour le projet de rénovation de la salle Hennequin,
- Études pour le projet de travaux à Ternel, rue des Fleurs,
- Études pour le projet de création d'une cité scolaire sur le secteur de la nouvelle cantine, du collège, des salles et équipements de sports, des écoles La Rousse avec aménagement des mobilités, de la circulation intérieure, des déplacements doux ...
- Études pour le projet de création d'une nouvelle salle de sport,
- Études pour le projet de création d'une cuisine centrale,

La réalisation de ces études nous permettra d'affiner les programmations budgétaires pour les prochains exercices de la mandature.

Pour les voiries



Au-delà du programme annuel des travaux de voiries, de gros travaux sont inscrits au budget 2021 pour un montant de 231 000 € pour la reprise des réseaux eaux rue de l'Abani et rue de la République dont la déconnection des avaloirs du réseau unitaire et la création d'un réseau pluvial. Ces travaux devront être réalisés très prochainement et terminés avant l'été dans la mesure où le conseil départemental de la Moselle s'est engagé à financer la réfection des voiries départementales de l'intégralité des rues de l'Abani et de la République en 2021.

Anticipant la prochaine ouverture de la VR52, nous réaménagerons l'esthétique du rond point de Jailly, porte d'entrée de notre commune, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 25 000 €.

Pour notre patrimoine



Des travaux à réaliser par les équipes techniques de la commune sont prévus pour la mise en valeur du petit patrimoine historique et la remise en valeur du vieux village. Un partenariat avec la Fondation de France est en cours.

Pour notre environnement



Après la réalisation du premier axe de voies vertes, parcours touristique à pieds ou à vélo sur notre commune, des études sont actuellement en cours pour développer les liaisons vertes avec de nouveaux parcours en particulier et dans un premier temps, pour relier la voie romaine au site d'entrée du sentier de découverte du bois l'abbé.

Concomitamment le réaménagement du parcours de santé du bois l'abbé est programmé et une enveloppe prévue au budget. La connexion au site de loisirs d'Amnéville est également au programme.

Par ailleurs, la commune poursuivra sa politique d'acquisitions de parcelles de bois privées chaque fois que la situation se présentera et les intégrera dans le domaine communal. De plus, la commune s'est fixée l'objectif de rationaliser la propriété foncière pour développer la viticulture.

Enfin, la végétalisation est privilégiée au fleurissement pour se conformer à notre politique écologique (réduction des achats de fleurs renouvelées annuellement, réduction des arrosages, rationalisation des entretiens...).

Pour la sécurité



Côté sécurité routière, notre commune prévoit d'équiper notre service de police municipale d'un radar eurolaser cinémomètre.

Des caméras de vidéoprotection supplémentaires seront installées cette année aux acacias, à Seilles Andenne et à Jailly pour un budget prévisionnel de 50 000 €.

Plusieurs travaux de réflexion sont par ailleurs en cours d'aboutissement pour :

- un nouveau plan de circulation et de stationnement,
- un Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
- un Document d'Information Concernant les Risques des Incidents Majeurs (DICRIM),
- une mise en place du dispositif « voisins vigilants » dont l'accord de la Préfecture est acté,
- une reconduction de notre convention d'interopérabilité avec les forces de gendarmerie.

Pour les services techniques

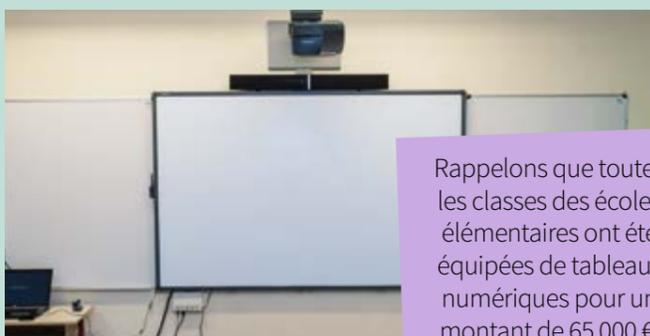


Des équipements supplémentaires pour les services techniques pour un montant de 86 000 € sont inscrits au budget 2021 dont un tractopelle, deux aérogommeuses-hydrogommeuses avec compresseur et assécheur, un broyeur de végétaux et divers outillages techniques.

Pour la prochaine rentrée de septembre 2021, une ouverture de classe est confirmée à l'école élémentaire La Rousse. De ce fait, la Commune équippa également cette nouvelle classe d'un TBI. De plus, un budget de 40 500 € est prévu pour les travaux et pour l'achat du nouveau mobilier nécessaires à l'installation de cette classe supplémentaire.

Par ailleurs, **les équipements informatiques seront renouvelés dans les 19 classes des écoles élémentaires La Rousse et Félix Midy**, pour un budget prévisionnel de 25 700 €.

Pour les écoles



Rappelons que toutes les classes des écoles élémentaires ont été équipées de tableaux numériques pour un montant de 65 000 €.

Côté sécurité, d'importants contrôles de sécurité et des travaux de réseaux sont programmés dans nos écoles ainsi que le remplacement des luminaires néons par des luminaires diode électroluminescente LED afin d'anticiper la mise en conformité qui nous sera imposée avec l'interdiction des tubes néons d'ici 2022 ou 2023. Un budget de 15 000 € est prévu pour la première tranche de remplacement des néons dans les bâtiments communaux.

De plus, un contrôle de vérification de la qualité de l'air sera réalisé dans les écoles maternelles.

Enfin et à l'instar des budgets précédents, les crédits scolaires ainsi que les aides pédagogiques seront reconduits pour tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Pour les jeunes



Des travaux sont programmés à la bibliothèque municipale (sols, peintures, électricité LED, habillage des vitres) pour aménager un « coin enfant » qui sera équipé de mobilier adapté. Un budget de 21 000 € est prévu à cet effet.

Notre projet de ville dans le domaine de l'Education et la jeunesse, se centrera cette année et les années suivantes **sur le développement de projets culturels auprès des enfants des écoles élémentaires et maternelles**. Notre but est de faire découvrir à chaque enfant « leur talent ». Pour cela, nous travaillerons avec l'Education Nationale et par la suite avec tous les acteurs qui interviennent auprès

des enfants (périscolaire, associations culturelles, parents...). Nous seront aidés sur ce dossier par la Ligue de l'Enseignement avec qui nous venons de signer une convention mise en œuvre dès 2021. Nous nous centrerons cette année sur les maternelles, avant de continuer les autres années à évoluer sur les autres niveaux scolaires.

L'opération « coup de pouce » pour les jeunes de 14 à 20 ans est renouvelée. Sa gestion est confiée au Centre Communal d'Action Sociale. Depuis sa mise en place en 2015, elle a représenté une dépense de 46 000 €. En 2020, ce sont 445 jeunes qui pouvaient être concernés par le dispositif. Son renouvellement en 2021 permettra aux jeunes de la commune nés en 2007 d'entrer dans le dispositif.

Dans la continuité des années passées, à l'exception de 2020 en raison de la pandémie, l'organisation de **l'Été des jeunes sera poursuivie** avec le soutien des associations sous réserve d'une évolution favorable du contexte sanitaire. A l'instar des autres actions pour les jeunes de la commune, les séjours ados sont prévus pour 2021.

Pour le sport



Concernant les terrains de football, sont inscrits au budget 2021 les montants nécessaires à la **réfection du terrain synthétique et à la régénération du terrain vert**. Les travaux du club house du football commencés en 2020, se poursuivront comme prévu en 2021.

Si les travaux de **réinstallation de l'un des city stades au bout de la rue de la Barge** s'achèveront cette année avec un budget 2021 de 71 000 €, nous prévoyons les travaux de réinstallation de l'autre city stade dans le cadre de la création de la cité scolaire pour répondre aux nombreuses attentes formulées lors de son démontage de l'espace aujourd'hui dédié à la construction de la cantine scolaire.

Pour l'action sociale



La réforme de la taxe sur l'électricité que nous subissons dès 2021 dotera la commune d'une nouvelle recette que nous avons décidé de consacrer au développement de nouvelles actions pour les seniors, les personnes en situation fragiles ou précaires. Pour 2021, **le montant de la subvention attribuée au CCAS Centre Commune d'Action Sociale sera ainsi majorée de 20 % afin de lui permettre de développer son service pour les seniors de la commune.**

L'expérience de la situation sanitaire avec ses confinements, ses isollements, a rendu nécessaire l'ajustement des actions concrètes de la commune pour se mettre au service des personnes âgées (livraisons médicaments, pain, courses de nécessité, contacts de prévention...). De nouvelles actions pour répondre aux besoins des seniors s'inscrit donc dans les priorités de la commune.

Pour les associations



A l'instar de ses décisions prises en 2020 malgré les absences d'activités des associations, la commune maintient son soutien aux associations de la commune en octroyant le versement des subventions sur la base d'une nouvelle modalité d'attribution, homogène et équitable. De plus, la commune poursuivra sa politique de soutien en nature pour continuer de répondre aux besoins du bon fonctionnement des activités que les associations de la commune proposent aux administrés.

Pour la culture



Un nouveau programme culturel est proposé pour 2021. Si les conditions sanitaires le permettent, ce programme propose des pièces de théâtre et de spectacles produites par des troupes d'amateurs et des troupes de professionnels, des expositions, des conférences, des après-midis dansants, des visites de musées, un music hall... Parallèlement des animations continueront d'être organisées par la bibliothèque municipale.

Pour des services de proximité



Avec le développement de la zone industrielle de Seilles Andenne, de nouvelles cellules offriront très prochainement des commerces et des services supplémentaires.

La fermeture de la Poste de Marange est annoncée. A l'instar de l'action menée par la commune pour l'installation de l'agence postale communale dans les locaux de la Ruche à Silvange, une réflexion est en cours pour installer une deuxième agence postale communale et ainsi palier à la suppression du bureau de poste. Le bâtiment existant devrait être réaffecté.

L'équipement d'un scanner dernière génération à l'hôpital Saint François est confirmé. Devenu indispensable pour la qualité et le confort de soins des patients de notre territoire, obligés actuellement de se déplacer dans les centres de Metz, Thionville ou Briey, il participera ainsi à corriger partiellement les déséquilibres sanitaires de notre bassin de vie.

L'équipement d'une IRM s'annonce comme le prochain combat à entreprendre pour élargir l'accessibilité des soins à nos habitants.

L'achèvement des démolitions des anciennes friches commerciales (ancien Lidl) laissera place à la construction de 93 logements dont le projet est déposé.

Un nouveau projet commercial sur la zone de Jaily I est à l'étude.

Le développement économique porté par la Communauté de Communes s'engage sur la création d'un EcoParc sur le site des anciennes friches industrielles le long de la RD112F.

Pour la citoyenneté



Une chartre de la démocratie citoyenne sera prochainement soumise pour approbation au conseil municipal.

Une forte initiative sur la citoyenneté caractérise ce début de mandat avec **deux projets de jumelage** l'un avec la ville de Schengen au Luxembourg et l'autre avec la ville de Virton en Belgique. Notre commune déjà jumelée avec la ville de Kirn en Allemagne depuis de nombreuses années souhaite développer son action citoyenne et être acteur de la route de la paix.

Pour les activités et les festivités



Privés des cérémonies et des fêtes depuis un an, privés des vœux habituellement organisés début janvier, nous gardons cependant espoir de pouvoir mettre en œuvre un programme d'activités et de festivités le plus rapidement. Retrouver de la convivialité, du lien social, du vivre ensemble est nécessaire, aussi nous maintiendrons pour les activités et les festivités les montants des inscriptions budgétaires au budget 2021.

Le programme prévu en 2020 est reprogrammé avec entre autres la marche gourmande et les fêtes de fins d'année. En plus de la consolidation des festivités de Noël, de grandes nouveautés sont prévues pour petits et grands avec un spectacle pour les enfants, avec une adhésion et une participation, sous réserve de validation, avec d'autres communes à la Route des Lanternes initiée par le Département.

La VR 52 sur la bonne voie



Enfin, nous pouvons constater l'évolution et l'avancée des travaux de la VR52 dont le tunnel est presque achevé malgré les 4 mois de retard sur le calendrier initial en raison du contexte sanitaire. La pose des enrobés est programmée pour le printemps 2021. L'aménagement paysager et les embellissements prévus au-dessus de la trémie sont en cours de discussion et les travaux devraient commencer prochainement. Bien que la commune ne participe pas financièrement au plus grand chantier qu'elle aura connu, elle est partie prenante dans le suivi, l'accompagnement des riverains et les discussions relatives aux aménagements. Ainsi, en 2021 nous finaliserons l'étude de la couverture du tunnel et la restitution des parcelles privées. Après tant d'années, l'impatience est partagée de pouvoir profiter de ces espaces liant les quartiers de Marange à ceux de Silvange.

Les excédents budgétaires permettront, à l'instar du constat fait durant toute la précédente mandature, de financer les actions nouvelles et les investissements de l'année.

Ces projets, ces priorités vous sont néanmoins présentés dans un contexte où la crise sanitaire, que nous subissons, que nous maîtrisons mal, rend incertain le déroulé de l'année 2021.

Alors gardons, ensemble, l'espoir d'une sortie de crise nous permettant de poursuivre les actions menées dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants avec respect, solidarité et proximité, pour continuer à faire de Marange-Silvange, une ville où il fait bon vivre...

LA FISCALITÉ

Non augmentation de la part communale des taxes en 2021

À partir de 2021, seuls les taux des taxes foncières bâti et non bâti restent du pouvoir décisionnel des communes. Pendant les 15 dernières années, la commune n'a pas augmenté les taux des taxes locales, n'a jamais appliqué la taxe sur l'électricité, la votant à zéro chaque année. Aujourd'hui, les différentes décisions de l'Etat avec en l'occurrence la réforme de la taxe d'habitation et la réforme de la taxe sur la consommation d'électricité entachent durablement l'autonomie des communes.

Pour compenser la perte de fiscalité issue de la taxe d'habitation, l'Etat compensera les communes en leur transférant les recettes de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti.

Ainsi en 2021, le taux de foncier bâti sera égal à la somme du taux foncier bâti communal (14.63 %) et du taux foncier bâti départemental de 2020 (14.26 %) soit 28.89 %.

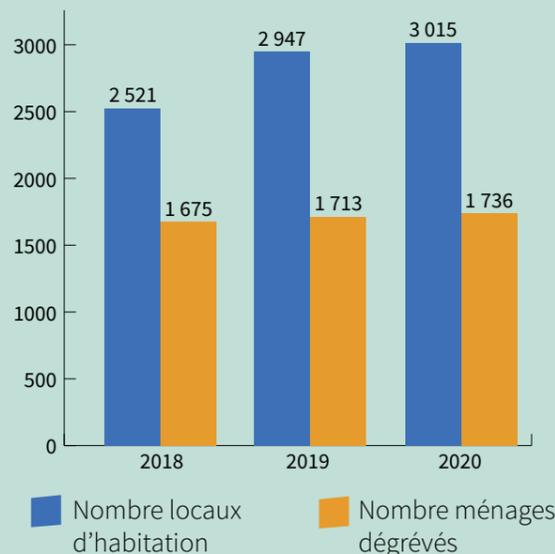
Vote du taux taxe foncière sur les propriétés bâties 2021

Taux communal voté pour 2021	28,89%
Dont part communale = taux inchangé depuis 16 ans	14,63%
Le taux moyen national est de 35.88 % en 2020 Le taux moyen en Moselle est de 30.94 % en 2020	
Dont part départementale transférée à la commune = taux voté par le Département de la Moselle pour 2020	14,26%

LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION SE POURSUIT

Enclenchée en 2018 par un dégrèvement de 30 %, poursuivie en 2019 par un dégrèvement de 65 %, la réforme s'est traduite par une suppression en 2020 de la taxe d'habitation pour les foyers dont le revenu fiscal ne dépasse les plafonds fixés.

Le nombre de ménages concernés en 2020 par le dégrèvement de la taxe d'habitation est de 1 736 et correspond à un montant de 904 784 € soit 81.14 % de la recette totale de taxe d'habitation. Le dégrèvement 2019 correspondait quant à lui à 45.44 % du produit de taxe d'habitation.



Le nombre de ménages taxables pour 2020 est de 3015. Les ménages dégrévés par la réforme représentent 57.58 % des ménages de la commune, soit un taux inférieur à la moyenne nationale de 80 % annoncée par l'Etat.

Pour les ménages restants (42.42 %), la suppression se déploiera progressivement jusqu'en 2023 avec un allègement de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022.

Rappel du calendrier de la réforme de la TH :

- 2018 à 2020**
Dégrèvement pour 80 % des ménages :
-30 % en 2018
-65 % en 2019
- 2021 à 2022**
Exonération progressive pour les ménages restant :
-30 % en 2021
- À compter de 2023**
Suppression de la TH

INCIDENCE DE LA RÉFORME DE LA TAXE LOCALE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Jusqu'en 2020, dans la continuité des décisions prises depuis que la taxe sur l'électricité existait, et même si elle représentait une privation de recette pour la commune, nous décidions de la voter à zéro parce qu'elle pesait lourdement et directement sur tous les ménages.

La réforme 2021, qui sous couvert de simplification, rogne à nouveau le levier fiscal local et limite les capacités d'intervention des communes. Une décision supplémentaire de nationalisation des impôts, qui signifie une nouvelle perte d'autonomie fiscale pour les collectivités territoriales.

A l'impôt local se substituera une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité, sans pouvoir de taux. On ne parle plus de taxe locale mais de part : part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité.

2021 marque ainsi l'arrêt de la libre appréciation de certaines communes d'avoir choisi d'appliquer les taux les plus bas voire nuls, faisant ainsi bénéficier leurs contribuables d'un véritable avantage fiscal, comme c'est le cas à Marange-Silvange.

Rappelons que taxes et contributions représentent déjà 1/3 de la facture d'électricité, que par ailleurs des augmentations de tarifs sont également annoncées.

C'est donc contraint que notre commune verra la taxe sur l'électricité s'appliquer pour les habitants de notre commune à partir de 2021.

Prélevé par les fournisseurs d'énergie, le montant sera proportionnel à la consommation d'énergie.

AVANT LA RÉFORME

Taxe locale

TCCFE

Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité

Pouvoir de taux

Au choix de la commune :
6 niveaux d'imposition soit 6 valeurs de coefficient multiplicateur :
0 - 2 - 4 - 6 - 8 - 8.5

Le plafond 2020 = 6.545 € par mégawattheure

Les communes avaient ainsi le choix d'appliquer une taxe égale à 100% de ce maximum, 94%, 71%, 47%, 23% ou tout simplement de n'imposer aucune taxe

En 2020, pour les entreprises jusqu'à 36 Kwa et pour les ménages :

Pour le coef 8.5 = 6.545 € par MWh
Pour le coef 8 = 6.16 € par MWh
Pour le coef 6 = 4.62 € par MWh
Pour le coef 4 = 3.08 € par MWh
Pour le coef 2 = 1.54 € par MWh

345 communes n'ont instauré aucune taxe (sources : expert en énergie) **dont la commune de Marange-Silvange**

À PARTIR DE 2021

Quote-part de taxe nationale

Part communale de la TICFE
Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité

Sans pouvoir de taux pour la commune

Le coefficient de multiplication appliqué par l'Etat sur le territoire de notre commune sera de

- 4 au titre de 2021,
- 6 au titre de 2022,
- Pour atteindre le maximum au titre de 2023, soit 8.5

C'est bien pour celles qui n'ont instauré aucune taxe comme à Marange-Silvange, que la hausse sera la plus conséquente.

Une nouvelle recette que notre commune consacrera au développement de nouvelles actions de proximité pour les seniors. À cet effet, la subvention communale attribuée au Centre Communal d'Action Sociale est augmentée de 20 % pour 2021.

LES MAISONS ILLUMINÉES



En cette période sanitaire inédite, les lauréats des maisons illuminées ont été récompensés. Généralement, la remise des prix s'effectue en mairie avec une cérémonie s'accompagnant d'un vin d'honneur convivial. Cependant cette année, chaque participant a pu venir en mairie retirer leurs lots.

Un bon cadeau leur a été remis ainsi qu'une composition florale et un set de 2 verres en cristal gravés à l'effigie de la municipalité. Tous les efforts ont été récompensés pour les 14 participants qui ont décoré l'extérieur de leurs maisons pour les fêtes de Noël, une manière d'égayer le quotidien en cette période compliquée. La présidente du jury Marielle Greff tient à remercier et féliciter tous les participants qui ont su apporter leur touche personnelle et qui ont contribué à l'embellissement de la commune durant les fêtes de fin d'année.

SCULPTURES MÉTALLIQUES



Des sculptures métalliques réalisées par nos Services Techniques ont été installées sur le terre-plein de la boucle de la voie verte à Seilles Andenne. Pour l'instant la terre est bâchée, elle sera agrémentée de fleurs et de plantes dès ce printemps.

BIEN ACCUEILLIR LES OISEAUX AU PRINTEMPS



Il est facile de mettre en œuvre quelques astuces simples permettant de rendre le jardin plus attractif pour les oiseaux qui, de retour de leurs quartiers d'hivernage, viennent le visiter ou même s'y installer quand arrive le printemps.

PANNEAUX DIRECTIONNELS

Des panneaux directionnels réalisés par nos Services Techniques ont été installés pour rejoindre la Plaine des P'tites bêtes (Zone humide) à Seilles Andenne.



Ainsi si vous empruntez la voie verte, vous pourrez faire un petit détour pour découvrir l'endroit qui actuellement est complètement inondé par les eaux de pluie et de neige mais c'est normal !

Cette zone est avant tout un bassin de rétention pour les fortes précipitations. D'ailleurs des canards ont actuellement élu domicile sur l'eau du bassin.



Les haies mixtes sont prêtes à accueillir les nids. Il faut s'arranger pour favoriser ou laisser subsister de petites enfonchures dont raffolent les petits passereaux afin d'installer plus commodément leur nid.



Mettre de l'eau à disposition et la renouveler, tant pour le bain que pour la boisson.



Planter des végétaux florifères attirant les petits insectes afin de garantir la présence de proies à destination d'oiseaux comme les pouillots, les mésanges ou les fauvettes.



Laisser un massif d'orties touffues se développer : elles sont idéales pour l'installation de la petite coupe d'herbes sèches qui sert de nid à la fauvette à tête noire. Ces mêmes orties, soit dit en passant, nourrissent les chenilles du paon-du-jour, ce superbe papillon.



Après avoir brossé le chien ou le chat, laisser les touffes de poils accrochées à des arbustes. Elles finiront sans doute bien vite dans des nids dont elles amélioreront le confort intérieur...



Ménager un accès dans l'appentis, le garage ou la grange pour permettre aux hirondelles rustiques de venir faire leur nid. Il leur suffit d'une ouverture de 20 cm sur 40 cm ! S'il s'agit d'une fenêtre ou d'une lucarne laissée ouverte, s'assurer qu'elle le reste jusqu'au départ certain des hirondelles. Pour éviter les salissures, disposer une planchette ou une feuille de carton sous les nids.



Laisser les petits fruits sous filet (en vérifiant régulièrement qu'aucun oiseau n'a été pris au piège – ce qui ne devrait pas se produire si les filets sont bien tendus et fixés au ras du sol), mais laisser tout de même un ou deux pieds de framboisiers ou de groseilliers à disposition des oiseaux.

PRÉPARER LE SOL DE SON POTAGER AU PRINTEMPS

Fertiliser le sol du potager

Au début du printemps, incorporez au sol les paillis ou les engrais verts semés en automne partiellement décomposés. Évacuez au tas de compost le surplus de matières organiques. À défaut d'amendements apportés en automne, fertilisez le sol avec un engrais spécial potager à libération lente.

Attention, certains légumes n'en n'ont pas besoin comme les légumineuses (pois, fève, haricot), car ils ont la capacité d'absorber l'azote de l'air. De même, l'oignon, l'ail et l'échalote sont moins sujets aux pourritures dans un sol pauvre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les légumes fruits sont les plus gourmands en engrais, surtout riches en potassium (K) comme les engrais spécial « tomates ». Les légumes feuilles apprécient les engrais riches en azote (N), ou le purin d'ortie qui favorisent le développement rapide du feuillage. Les légumes racines sont friands en engrais riche en phosphore (P) et en potasse comme les cendres de cheminée !

Désherber le potager après l'hiver :

Si le sol de votre potager était nu tout l'hiver, les mauvaises herbes se sont sans doute développées :

- 1 Coupez à ras à la binette les adventices annuelles.
- 2 Arrachez les mauvaises herbes vivaces en prenant soin d'extirper toute leur racine pour éviter leur repousse.
- 3 Couvrez ensuite la planche avec des cartons ou un film plastique pour garder la place nette de mauvaises herbes jusqu'aux semis et plantations.
- 4 Avant semis, vous passerez un coup de râteau pour affiner le sol une dernière fois et obtenir un véritable « lit de semences ».
- 5 Un film noir ou un voile de forçage permet de réchauffer plus vite le sol et d'anticiper de quelques semaines les cultures printanières.

ASTUCE

Si vous reprenez un potager abandonné depuis plusieurs saisons (voire années), cultivez la pomme de terre sur un épais paillis. Nettoyage des mauvaises herbes garanti en automne, après récolte !

DÉBUTER LA CULTURE DES LÉGUMES AU POTAGER



Choisir ses légumes

Choisissez les légumes qui plaisent à toute la famille. Mêlez variétés anciennes, souvent rares dans le commerce et réputées pour leur saveur, et variétés modernes sélectionnées pour leur vigueur et leur résistance aux maladies.

Si vous jardinez dans un espace réduit, oubliez les cultures envahissantes (maïs, topinambour) ou qui prennent de l'espace pendant plusieurs mois avant récolte comme l'artichaut ou le cardon. Intégrez ces derniers dans les massifs où leur beauté graphique fait merveille.

LES SEMIS AU POTAGER



Au début du printemps, c'est la dernière limite pour semer dans la maison les légumes qui ont besoin d'une longue période au chaud pour germer (aubergine, tomate, poivron, piment). Profitez-en !

- Semez fin en terrine dans un substrat spécial semis.
- Repiquez en godet individuel les plants dès qu'ils atteignent 8 à 10 cm.
- Endurcissez-les avant la mise en place au potager en les sortant en plein air la journée pendant la semaine précédant la plantation.

C'est aussi le moment pour commencer les semis au potager en pleine terre :

- Semez en lignes plutôt qu'à la volée. C'est plus pratique pour l'entretien de désherbage et pour couvrir avec un tunnel ou un voile les semis précoces si un gel est annoncé.
- Lors du semis (comme du repiquage), arrosez copieusement le sillon pour un enracinement en profondeur de la graine ou de la plantule. Privilégiez par la suite ses arrosages en profondeur espacés dans le temps plutôt que quotidiens et superficiels.
- L'entretien des cultures se compose essentiellement de l'arrosage, du binage et du désherbage. Limitez cet entretien en prévoyant la pose de paillis (maison ou du commerce).
- Pensez à récupérer les eaux de pluie printanières en les stockant dans un bac de récupération raccordé à la descente de gouttière.

LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DANS NOS ÉCOLES

Dans ce contexte difficile de crise sanitaire, nous pouvons dire que depuis la rentrée de septembre 2020, nos écoles sont jusqu'alors restées ouvertes. Seules quelques classes ont été ponctuellement fermées par l'Agence Régionale de Santé, seule décisionnaire dans ce domaine.

Les protocoles Nationaux, ceux du Ministère de l'Éducation Nationale et les arrêtés Préfectoraux, se succèdent et changent régulièrement les règles, en fonction de l'évolution de la pandémie dans notre département. Une commission de sécurité spécial COVID, composée d'élus

municipaux, se réunit régulièrement afin de trouver des solutions pour mettre en œuvre les différentes règles énoncées par ces différents textes.

Nous pouvons compter sur les parents, le personnel de l'Éducation Nationale, des écoles primaires (maternelles et élémentaires), du collège, du périscolaire et les services de la Mairie pour travailler ensemble afin de faire remonter les informations à l'ARS et informer les personnes concernées, du protocole à suivre, dès lors que nous avons connaissance des cas et ceci, 24H/24 et 7 jours/7.

Dans toutes les écoles, le personnel municipal a à cœur d'appliquer le protocole sanitaire, concernant la désinfection, l'aération des locaux, le réapprovisionnement des produits d'hygiène permettant le lavage et la désinfection des mains des enfants et du personnel.

Pour nous protéger tous, n'oublions pas les gestes barrière : le port du masque, le respect des distanciations physiques et le lavage des mains.

Cette période est difficile à vivre mais nous gardons l'espoir de nous en sortir.



Collège les Gaudinettes



École Maternelle et Élémentaire Félix Midy



École Élémentaire La Rousse



École Maternelle La Rousse

RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DANS TOUTES LES CLASSES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES



Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, 18 Tableaux Blancs Interactifs installés dans toutes les classes élémentaires (du CP au CM2), sont utilisés tous les jours.

Pour financer ce matériel, un dossier auprès de l'Éducation Nationale dans le cadre du « plan de Relance-Continuité pédagogique » a été rempli, une convention fus@es avec le département a été signée et une demande de subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » sera faite. Tout cela permettra d'obtenir un subventionnement afin d'alléger la dépense portée par la collectivité.

Les 18 ordinateurs reliés à ce matériel étant devenus obsolètes, la Municipalité a décidé de les changer afin d'utiliser ce matériel numérique, à son maximum de capacité.

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CLASSE À L'ÉLÉMENTAIRE LA ROUSSE À LA RENTRÉE 2021-2022

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale nous a annoncé l'ouverture d'une 9^{ème} classe, à l'élémentaire La Rousse, en plus de la classe ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaire) déjà présente, pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Pour que cette rentrée se fasse dans de bonnes conditions, une salle de l'école déjà existante, appelée « la salle d'Italien » sera aménagée. Des travaux sont prévus pendant les grandes vacances d'été. Du nouveau mobilier scolaire sera commandé et comme dans les autres salles de classes, un TBI et un ordinateur seront installés.



LA BIBLIOTHÈQUE SE PRÉPARE UNE NOUVELLE JEUNESSE !

Des changements pour 2021 ont eu lieu au niveau, des horaires d'ouverture, de la mise en place de nouveaux ateliers, de la réalisation de travaux.

Monsieur le Maire a souhaité la mise en place d'un service de consultation d'un catalogue en ligne de livres, avec la possibilité de les réserver en « Click and Collect » (à retirer sur place).



Afin de mieux accueillir notre jeune public, un rajeunissement s'imposait ; changement de mobilier (plus ludique), décoration des vitres (stickers), sols adaptés et éclairage approprié.

Dans cette dynamique toute la bibliothèque sera entièrement repeinte.

Tous ces projets n'auraient pu aboutir sans l'aide et l'accompagnement des services techniques et administratifs de la mairie, du soutien de la Direction de la Lecture Publique des Bibliothèques (DLPB) ainsi que la volonté de Monsieur le Maire à offrir pour tous, un espace culturel embelli, en adéquation avec les attentes des administrés.



BIENVENUE À EMI-KAR VERANDA



Spécialisé dans la création de vérandas, pergolas et abris de piscine depuis 2019, l'accueil est professionnel avec des conseils ciblés.

Adresse :
8 rue des Alouettes - ZAC de Jailly
57535 Marange Silvange

Tél. :
06 44 09 54 48

Mail :
emikarveranda@hotmail.com

DU NOUVEAU DANS NOTRE COMMUNE

Bienvenue à Claire AZGAR, gérante de LOLI BLUMEN FLEURS



Déjà installée sur Metz, Loli Blumen propose une sélection de plantes et de bouquets composés de fleurs fraîches ou séchées, d'origine française et de saison.

Les créations sont uniques et évoluent jour après jour.

Cette boutique de fleurs éco-responsable a ouvert ses portes dans la zone de Jailly le 12 février dernier. Petit plus une belle rencontre dans une boutique à l'ambiance shabby chic champêtre et un accueil personnalisé.

Adresse :
7 rue des Alouettes - ZAC de Jailly
57535 Marange Silvange

Tél. :
06 98 84 13 10

Horaires :
Du mardi au samedi :
9:30 - 19:00

Dimanche et jours fériés :
9:30 - 13:00

D-LOCATION

Location tous véhicules : utilitaires / camionnettes / touristes / voitures 3, 6, 12, 20m³, hayon bennes etc



Les transports DI EGIDIO se développent et vous proposent la location de véhicules : du tourisme ou utilitaire jusqu'à 3,5T, un plus non négligeable. L'avantage d'une flotte de véhicules neufs et la proximité du service avec l'accueil d'une équipe à l'écoute.

Adresse :
2 allée des Carriers
ZAC de Jailly
57535 Marange-Silvange

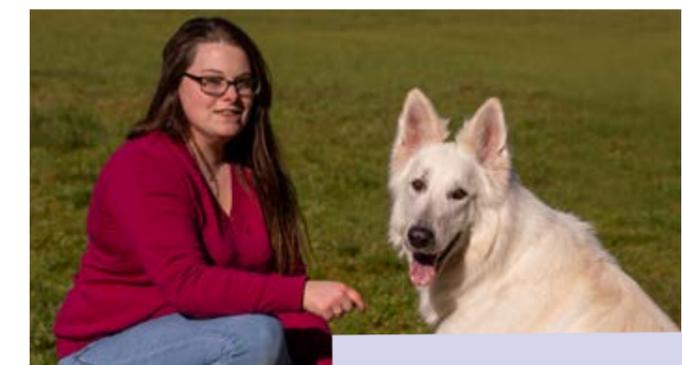
Tél. :
03 39 57 55 75

Horaires :
Du lundi au vendredi :
8:00 - 12:00 / 14:00 - 18:30

Samedi :
8:00 - 12:00

MYLOU & CO

Petsitter, dogwalker, taxi animalier



«Afin de pallier aux besoins fondamentaux de vos animaux, je me déplace pour apporter une aide à domicile animalière.»

Services :
- Visite à domicile
- Promenade
- Transport d'animaux domestiques

Tél. :
07 80 99 35 04

Mail :
mylouandco@hotmail.com

Site internet :
mylouandco-29.websself.net

Facebook :
@MylouAndCo

OUVERTURE 2021 MICRO-CRÈCHE MARANGE SILVANGE

70, rue Saint-François
57535 Marange-Silvange

info@leniddespetsits.com



PLACES DISPONIBLES
TEL : 06 43 98 73 71

Recensement militaire

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) âgés de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Merci de vous présenter en mairie avec les documents ci-dessous :

Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport français de l'intéressé),
- Le livret de famille

La mairie, vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée, si vous voulez vous inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Conciliation de justice



Depuis le 1^{er} janvier 2020 deux textes importants modifient l'organisation des juridictions judiciaires et la procédure civile :

- La loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.
- La loi organique n°2019-221 du 23 mars 2019 relative au renforcement de l'organisation des juridictions comme la fusion des tribunaux de grande instance (TGI) et les tribunaux d'instance (TI) en tribunaux judiciaires, le développement des modes de règlement amiable des différends notamment en matière de voisinage et des litiges du quotidien.

Le recours aux modes de résolution amiable est obligatoire pour les conflits de voisinage et les litiges d'un montant n'excédant pas cinq mille euros (5000 euros).

Le décret n°2019-1333 du 11 décembre 2019, réformant la procédure civile, précise les cas dans lesquels le demandeur devra justifier, avant de saisir le tribunal judiciaire, d'une tentative de conciliation, de médiation ou de procédure participative, à peine d'irrecevabilité que le juge peut prononcer d'office.

QU'EST-CE QUE LA CONCILIATION ?

La conciliation est un mode de règlement amiable des litiges de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

LE DÉROULÉ D'UNE CONCILIATION

Conciliation extra-judiciaire :

- 1 Le conciliateur de justice peut-être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties.
- 2 L'auxiliaire de justice invite les parties à se rencontrer.
- 3 Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice rédige un constat d'accord. Le juge peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.
- 4 En cas d'échec, l'auxiliaire de justice remet un bulletin de non-conciliation aux parties présentes et les informe qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.
- 5 Aucune information sur la tentative de conciliation ne peut-être communiquée au juge. La conciliation est confidentielle.

Litiges concernés et champ d'action :



Relations entre bailleurs et locataires



Consommation



Problèmes de copropriété



Différend entre personnes



Trouble de voisinage



Droit rural



En matière prud'homale

QU'EST-CE QUE LE CONCILIATEUR DE JUSTICE ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du Premier(e) Président(e) de la Cour d'Appel.

COMMENT SAISIR LE CONCILIATEUR DE JUSTICE ?

Le conciliateur de justice est saisi de la propre initiative d'une des parties : une simple prise de rendez-vous en mairie, au tribunal judiciaire, à la maison de la justice et du droit, sur le site conciliateur.fr, etc...

À la mairie de Marange-silvange, le conciliateur de justice reçoit sur rendez-vous tous les lundis à partir de 14h00.

Conciliation déléguée

- 1 Avant l'audience au tribunal, le juge propose aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur.
- 2 Le conciliateur de justice convoque les parties.
- 3 Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.

5 BONNES RAISONS DE TENTER UNE CONCILIATION :

Gratuit - Rapide - Sans aléas - Les droits préservés - Accord officiel

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

UN DISPOSITIF POUR TOUS LES HABITANTS DE MARANGE-SILVANGE

Une Mutuelle de Commune est proposée aux habitants de MARANGE SILVANGE depuis Novembre 2019. Elle permet aux administrés de bénéficier d'un tarif négocié collectivement offrant ainsi un meilleur rapport qualité/prix. Ces tarifs n'ont d'ailleurs pas augmenté depuis la mise en place. Le dispositif vise à favoriser les conditions d'accès à une couverture frais de santé. Ouverte à tous, cette Mutuelle de Commune a été mise en place dans le cadre d'une convention avec une association à but non lucrative LMF ASSO SANTE.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Aucune sélection à l'entrée

Pas de questionnaire médical, il n'y a pas de limite d'âge, pas de conditions de ressources requises, et aucun délais de carences.

Peuvent adhérer :

- Les habitants de Marange Silvange : jeunes, familles, retraités, agents territoriaux
- Les commerçants, artisans, agriculteurs ou professions libérales installés sur la commune

Pour y adhérer, une seule condition : résider sur le territoire de MARANGE SILVANGE.

PERMANENCES EN MAIRIE

Horaires : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- Vendredi 09 Juillet 2021
- Vendredi 13 Août 2021
- Vendredi 10 Septembre 2021
- Vendredi 15 Octobre 2021
- Vendredi 19 Novembre 2021
- Vendredi 10 Décembre 2021

Pour plus d'informations ou prendre rendez-vous, votre contact dédié :

MAIRIE DE MARANGE-SILVANGE
03 87 34 61 70
accueil@mairie-marange-silvange.fr

Mme D'ERRICO Jessica
03 82 47 14 54/06 48 84 29 00
homecourt@mutuelle-familiale.fr

OPÉRATION MASQUE



Des masques chirurgicaux de fabrication française sont mis gratuitement à la disposition des habitants de Marange-Silvange qui n'ont pas les moyens d'en acheter.

À retirer en Mairie.

Pourquoi La Mutuelle distribue-t-elle des masques ?

- 1 Notre mutuelle est plus qu'un simple assureur. Elle s'investit en prévention pour permettre à ses adhérents de prendre soin de leur santé.
- 2 Elle considère que les masques constituent un outil de santé publique. Ils doivent donc bénéficier à tous, et pas seulement à ceux qui en ont les moyens.
- 3 Puisqu'ils représentent un coût important, La Mutuelle Familiale s'est battue en 2020 pour qu'ils soient pris en charge par la Sécurité sociale. Cela aurait permis de lutter plus efficacement contre le Covid-19. Mais cette proposition n'a pas été retenue.

Pourquoi La Mutuelle s'implique-t-elle dans la fabrication de masques ?

- 1 Elle a décidé d'investir elle-même dans la fabrication de masques.
- 2 En revanche, elle s'oppose à leur marchandisation, c'est-à-dire au fait que des acteurs tentent de s'enrichir grâce à la crise.
- 3 Elle souhaite aussi que la France arrête de dépendre dans ce domaine de fournisseurs en Chine ou à l'autre bout de la planète.

Qu'est-ce que La Coop des Masques ?

- 1 En 2020, dès le premier confinement, elle a participé à la création de la **Coop des Masques**, basée à Guingamp en Bretagne.
- 2 C'est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), donc une entreprise de l'Economie sociale et solidaire, à but non lucratif, qui a permis de redonner un travail à des salariés de l'industrie textile victimes d'un plan social il y a quelques années et qui produisaient des masques avant la crise.
- 3 **Ces masques sont donc sûrs, solidaires et responsables !**

LMF ASSO SANTE

 **Mutuelle Familiale**
ma complémentaire de vie®

NOUVELLE COMPTABLE : MADAME VIRGINIE HOSSANN



Maman de deux enfants, une fille et un garçon

J'ai vécu pendant 15 ans en île de France où j'ai exercé en tant qu'assistante de direction dans une association d'aide à domicile pendant 8 ans puis au sein d'un syndicat départemental d'électricité pendant 7 ans. Depuis 2018 j'étais au service finances de la commune de Moulins-lès-Metz.

C'est avec un immense plaisir que je rejoins l'équipe municipale de Marange-Silvange.

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie :

- Lundi : 8h - 12h / 13h - 17h
- Mardi : 8h - 12h
- Mercredi : 8h - 12h / 13h - 19h30
- Jeudi : 8h - 12h
- Vendredi : 8h - 12h / 13h - 17h



Agence postale communale:

- Lundi au vendredi : 13h30 - 16h30
- Samedi : 9h - 12h

Bibliothèque:

- Lundi : 9h - 12h / 13h - 17h
- Mardi : 9h - 12h / 13h - 17h
- Mercredi : 9h - 12h / 13h - 19h
- Vendredi : 9h - 12h / 13h - 17h
- Samedi : 13h - 16h

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS VERS UN SERVICE DÉDIÉ AUX PERSONNES AGÉES



Pour cette année 2021, le service de portage de repas s'oriente vers un service dédié aux Personnes Agées de Marange-Silvange.

Ce service aura pour objectif :

- De mettre en place des mesures concrètes pour améliorer le quotidien des Personnes Agées.
- De soutenir la prévention de la perte d'autonomie (veille sociale).

Ces objectifs seront déclinés vers :

- 1 Le fonctionnement du service de portage de repas**
Il sera à partir de juillet 2021 dédié uniquement aux habitants de Marange-Silvange et de Bronvaux. Un nouveau prestataire de restauration sera proposé. Il aura pour objectif de préparer des repas équilibrés, gouteux, avec des denrées issues de producteurs locaux et élaborés par des personnes en situation d'handicap ou d'insertion.
- 2 Le service du baladeur**
Il évoluera vers un transport des aînés du lundi au vendredi en fonction des besoins repérés par le C.C.A.S.
- 3 Des actions collectives avec des ateliers**
Santé (actions de préventions comme le sommeil, l'alimentation équilibrée, les gestes et postures pour éviter les chutes, gymnastique, santé...)
Culturel (visites de musées, cinéma, ateliers à la bibliothèque, de lecture, d'animations sur le thème de Noël, de Pâques...)
Accès au numérique (ateliers d'informations et de formations, prêt de tablettes numériques, mise à disposition d'accompagnants).
- 4 Des actions qui favorisent l'intergénérationnel**
Déjeuner intergénérationnel (prise de repas avec les plus jeunes), actions avec le Conseil Municipal des jeunes, etc.
- 5 Des actions pour maintenir un lien social**
Un accompagnement individuel par le biais d'appel téléphonique afin de prendre des nouvelles des personnes âgées de façon mensuelle.



VACCINATION

Dans le cadre de la vaccination anti-COVID, à la demande de la Préfecture, dès le mois de février 2021, le C.C.A.S. s'est rapproché des personnes âgées de plus de 75 ans afin de les accompagner dans leur recherche d'un centre de vaccination.



Face à la difficulté d'obtenir un rendez-vous via les plateformes Doctolib et COVAX, la Ville a fait appel aux acteurs locaux et a pu bénéficier du partenariat de la Pharmacie de Jailly et du Cabinet Médical du Grand Abani. Une vingtaine de créneaux supplémentaires ont pu être donnés.

La liste des personnes volontaires identifiées par le C.C.A.S. a été transmise au sous-préfet de l'arrondissement de Metz pour permettre à 35 de nos administrés de bénéficier de plages horaires exclusives et de se faire vacciner dans différents centres de l'agglomération messine (Hôpital Legouest, Clinique Claude Bernard, l'Hôpital Belle-Isle).

En avril dernier, l'ouverture du Centre de Vaccination d'Amnéville a été une opportunité pour favoriser l'accès à la vaccination anti-COVID aux usagers de la Commune.

Une entente intercommunale s'est établie permettant d'offrir de nouveaux rendez-vous aux habitants et notamment vers les personnes âgées de 74 à 70 ans.

Cette mobilisation reste encore de mise puisque le C.C.A.S. continue d'appeler ces personnes.

A cet effet, les agents du CCAS et de la Ville restent mobilisés et ils continuent leurs appels aux personnes âgées. Plus de 1450 appels ont déjà été donnés.

En ce début mai, les personnes de moins de 70 ans sont aussi appelées afin d'élargir les propositions de vaccination au plus grand nombre.

Pour les personnes âgées « non mobile » leur acheminement vers les centres de vaccination avec le baladeur est une priorité, il suffit de contacter le secrétariat du C.C.A.S. au 03 87 34 61 71 pour le réserver.



« Prendre soin de nos administrés, des plus vulnérables, des plus fragiles » reste la devise du C.C.A.S.

Hier « confinés mais ensemble » - aujourd'hui « ensemble et en bonne santé »

TOUS UNIS



Chers Marangeois, Silvangeois et Ternelois,

Voilà maintenant presque une année que les élections municipales sont passées.

Depuis nous vivons une période inquiétante et bouleversante, rythmée par l'actualité liée au COVID 19 et les multiples confinements et couvre-feux, au détriment d'une vie normale comme nous l'avons toujours connue.

Très prochainement va se dérouler un événement majeur dans notre vie de citoyens : les élections régionales et départementales dans un cadre inédit ou les deux scrutins vont se dérouler au même moment. Je vous invite donc vivement à vous rendre aux urnes pour exprimer votre souhait.

Dans ce contexte, je me doute que beaucoup ne souhaitent pas se déplacer tout comme aux élections municipales, c'est une erreur, car, quoi qu'il arrive il y aura un gagnant.

Ne subissez donc pas ce choix et rendez-vous aux urnes dans le respect des règles sanitaires évidemment.

LE PROJET COMMUN

Bonjour à toutes et à tous, ce mot d'expression des groupes d'oppositions est écrit le 5 juin 2021, nous ne connaissons pas la date précise de parution celle-ci interviendra peut-être en période électorale ce qui nous contraint de respecter le code électoral, les membres du groupe Le Projet Commun Marange-Silvange-Ternel étant engagés dans les prochaines échéances.

Nous retrouverons donc notre liberté de ton et de parole celles-ci passées.

Le printemps arrive avec la perspective de retrouver une vie familiale, sociale et professionnelle normale, néanmoins il appartient à chacun de continuer les efforts pour venir à bout de ce virus qui a touché de nombreuses familles, nos pensées vont vers eux et vers ceux qui ont développé des formes longues de la maladie.

Comme souvent c'est quand les vents sont mauvais que **se révèlent les initiatives solidaires** (elles ont été nombreuses dans notre ville) et les héros du quotidien qui en assurant la continuité des services essentiels **ont rendu notre quotidien un peu plus supportable.**

Ce sera aussi un petit signe de retour à une vie normale, tout comme retourner sur une terrasse de restaurant.

Pour ma part, je vais privilégier l'intérêt de notre commune à un intérêt personnel, car nous le savons tous, avoir un élu au département où à la région issu de notre ville serait un énorme avantage pour celle-ci.

J'ai donc décidé de soutenir une candidature municipale, même si celle-ci devait venir des bancs de la majorité, pour qu'enfin Marange-Silvange (ancien chef lieu de canton) puisse être convenablement représentée au département où à la région.

En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous de tenir bon face à cette pandémie, en espérant pouvoir partager un moment festif dans les rues de notre ville le plus vite possible.

Valentin COQUIN



Au nom de toute notre équipe qu'ils et qu'elles en soient remerciés.

Alors espérons un printemps qui permettra à nos associations culturelles et à nos clubs sportifs de reprendre leurs activités, ils sont indispensables à l'animation et au lien social de la cité.

La période estivale approche qui nous permettra de **retrouver nos proches** et souhaitons-le d'enfin les serrer dans nos bras.

Nous reprendrons si la situation le permet nos balades citoyennes à votre rencontre et nous vous souhaitons un très bel été.

Francesca Schembri et Philippe Gasparella

BONJOUR LA VIE

Janvier 2020

GOMES Amalia née le 10/01/2020
HAAS Romane née le 11/01/2020
LECAS Léonie née le 13/01/2020
D'EUSANIO Giulia née le 21/01/2020

Février 2020

GUILLAUME Elise née le 06/02/2020
KURTZ Léo né le 13/02/2020

Mars 2020

BANDS Lény né le 04/03/2020
LEROY Abel né le 27/03/2020

Avril 2020

WEYH Austin né le 23/04/2020

Mai 2020

MULLER Milo né le 08/05/2020
THOMAS Ilana née le 13/05/2020

Juillet 2020

SAINT-PAUL Méline née le 11/07/2020
DINCHER Mathilde née le 23/07/2020

Septembre 2020

AHOBAUT Maxime né le 17/09/2020

Octobre 2020

PASQUALOTTO Flavia née le 08/10/2020
LAURAIN Lana née le 21/10/2020
ALTUNOGLU Miran né le 31/10/2020

LA VIE À 2

Juin 2020

M. HOBON Didier et **Mme MORICEAU** Lorène mariés le 20/06/2020

Juillet 2020

M. SINNIG Dorian et **Mme ROBERT** Caroline mariés le 25/07/2020

Août 2020

M. MUSCAS Corrado et **Mme SCHOUMACKER** Eliane mariés le 01/08/2020
M. CALABRESE Jérémy et **Mme NEUVILLERS** Julie mariés le 15/08/2020
M. KRAJECKY Roland et **Mme WALCK** Valérie mariés le 22/08/2020
M. D'AGOSTINI Boris et **Mme SIDOT** Caroline mariés le 22/08/2020
M. LUZZA Jonathan et **Mme MIDOT** Floriane mariés le 29/08/2020

Novembre 2020

EMMA Louise née le 01/11/2020
SCHREPEL VILA Arthur né le 07/11/2020
GOETZ DIAMANTINI Alaric né le 26/11/2020

Décembre 2020

BORTOLOTTI Lizio né le 09/12/2020
MIR Leïla née le 19/12/2020
BERG Mylan né le 28/12/2020
FUCHS Candice née le 30/12/2020

Janvier 2021

FROHBERG Emma Arielle née le 02/01/2021
SANCHEZ Luke Jean Marcel né le 09/01/2021
REINSCH Soan né le 12/01/2021
HOTTON Alice Jacqueline Isabelle née le 16/01/2021
SALIS Jade née le 29/01/2021

Février 2021

LODDO Juliette née le 24/02/2021

Mars 2021

RAUCH Hannah née le 01/03/2021
GOUBET Noham né le 05/03/2021
SALAMONE-DRUELLE Gaël né le 06/03/2021
SIMSEK Aleya née le 07/03/2021
REINERT Marceau né le 08/03/2021
D'AGOSTINI Mathilde Emilia née le 10/03/2021
ALLIOT Gabrielle née le 12/03/2021
DEMURU Elyna Nicolina Nathalie née le 19/03/2021
PALUMBO Sacha né le 30/03/2021

Septembre 2020

M. KARADUMAN Mehmet et **Mme TOPBAS** Fatima mariés le 04/09/2020
M. BEHAEGEL Jacques et **Mme DE PAULIS** Delphine mariés le 05/09/2020
M. GATTO Frédéric et **Mme MOLTER** Nathalie mariés le 05/09/2020
M. MARTEL Christophe et **Mme MURA** Christine mariés le 05/09/2020
M. SEMINERIO Thomas et **Mme LEIDI** Alexia mariés le 19/09/2020

Octobre 2020

M. ALLIOT Alexandre et **Mme GERVAIS** Charlotte mariés le 03/10/2020
M. SCHIMPF Mickaël et **Mme BORCKHOLZ** Roxane mariés le 31/10/2020

Janvier 2021

M. PARNIN Pascal Bernard Claude et **Mme DARNEY** Angélique Pierrette mariés le 23/01/2021

AU REVOIR, ILS NOUS ONT QUITTÉS (2020)

Janvier 2020

REPELOWICZ née ZAJAC Lucie décédée le 04/01/2020
LAMBERT née MOURAND Louise décédée le 08/01/2020
FOURNIER Jean Félix décédé le 21/01/2020

Février 2020

ENTRINGER Ferdinand décédé le 02/02/2020
RAVAUX-MERLIN Françoise décédée le 05/02/2020
FERRI née GROSSELLI Elise décédée le 26/02/2020
MILEWSKI Marie décédée le 28/02/2020

Mars 2020

FIORLETTA Jean décédé le 06/03/2020
STITZ née SCHMIT Charlotte décédée le 08/03/2020
GILGER Herbert décédé le 23/03/2020
MULLER née OPOKA Sophie décédée le 26/03/2020
NARDI née NARDI Assunta décédée le 31/03/2020
LUISI Stefano décédé le 31/03/2020

Avril 2020

MULLER Norbert décédé le 01/04/2020
WIECZOREK Joseph décédé le 16/04/2020
LICATA Carmela décédée le 27/04/2020
CUERONI née IGEL Françoise décédée le 30/04/2020

Mai 2020

TURCK Roland décédé le 18/05/2020

Juin 2020

BRUCKER née BONOMO Santina décédée le 01/06/2020
BATT née POOS Michèle décédée le 18/06/2020
SCHNEIDER Gabriel décédé le 20/06/2020
VERONI Roger décédé le 29/06/2020
POIRSON née DESCLOS Ghislaine décédée le 23/06/2020

Juillet 2020

VACCHIANO Pierino décédé le 12/07/2020
LALLIER Alain décédé le 15/07/2020
KLEIN Emile décédé le 22/07/2020
KLEIN Roger décédé le 24/07/2020

Août 2020

D'AGOSTINI Honoré décédé le 01/08/2020
BIATECK Fabrice décédé le 01/08/2020
HILAIRE Fernand décédé le 11/08/2020
SCHUMMER née DAL PONTE Victoria décédée le 09/08/2020
STOPA François décédé le 19/08/2020
FERLISI Pietro décédé le 19/08/2020

Septembre 2020

BAZZOLI née ALDINI Rosina décédée le 22/09/2020
MULLER Jean décédé le 30/09/2020
ARENA née DELGADO VERA Eulalie décédée le 18/09/2020

Octobre 2020

LAMBOLEY Emile décédé le 01/10/2020
LUZZA née MONTAGNESE Rosina décédée le 01/10/2020
CITERNE née PÉRARD Joëlle décédée le 07/10/2020
ENTRINGER Philippe décédé le 08/10/2020
MUSIOL Henri décédé le 19/10/2020
SAN ANDRES PEREZ Francisco décédé le 27/10/2020

Novembre 2020

PALMISANO François décédé le 05/11/2020
TOUSSAINT née SANGREGORIO Irène décédée le 13/11/2020
GENRO DOMINGOS née DA PIEDADE SILVA Mercedes décédée le 15/11/2020
HESSE née FREYERMUTH Yolande décédée le 15/11/2020
SAN ANDRES Y PEREZ née BARRAGAN Y CALCATIERRA Maria Dolores décédée le 16/11/2020
SGUIZZATO née MENEGOLO Maria décédée le 22/11/2020

Décembre 2020

MALORIO André décédé le 10/12/2020

Janvier 2021

HENNEQUIN née SORENTI Josiane décédée le 02/01/2021
ELÉNAS Jean Amédée décédée le 03/01/2021
FIORLETTA née NASSO Gaëtane décédée le 04/01/2021
MOUTON née BUZY Odette Marie décédée le 10/01/2021

Février 2021

BERTRAND née MICHELON Marie-Thérèse décédée le 04/02/2021
BONARD née MUDLER Marie Joséphine décédée le 07/02/2021
MA YCHAK Léon Jean décédé le 17/02/2021
GIURLANDO Rocco décédé le 07/02/2021
MOMPER Agnès Catherine Mathilde décédée le 19/02/2021
BACHORZ née DAUER Odile décédée le 26/02/2021
BECKER née MAJCHER Marie Jeannine décédée le 26/02/2021

Mars 2021

BAUER René Joseph décédé le 09/03/2021



HOMMAGE À MONSIEUR JEAN ELENAS

Le 3 janvier 2021, Jean Elenas nous a quitté. Il avait œuvré au sein de la municipalité en tant que conseiller municipal de 1977 à 1983 et en tant qu'adjoint de 1983 jusqu'en 1995.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme dévoué au service de la commune.





MARANGE
SILVANGE

Marché Gourmande

**Dimanche
5 Septembre 2021**

